

Ministère de la Justice Canada

2011-2012

Rapport ministériel sur le rendement

La version originale a été signée par

L'honorable Rob Nicholson, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

Table des matières

Message du ministre	1
Section I : Survol de l'organisation	3
Raison d'être	3
Responsabilités	3
Résultats stratégiques et architecture des activités de programme	4
Priorités organisationnelles	5
Analyse des risques.....	9
Sommaire du rendement	12
Profil des dépenses.....	15
Budget des dépenses par crédit voté	17
Section II : Analyse des activités de programmes par résultat stratégique.....	19
Résultat stratégique I : Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes.....	19
Activité de programme A1: Politiques, lois et programmes en matière de justice.....	20
<i>Sommaire du rendement et analyse des activités de programme</i>	20
<i>Leçons retenues</i>	31
Activité de programme A2: Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	32
Résultat stratégique II : Des services juridiques efficaces et adaptés pour seconder le gouvernement fédéral	34
Activité de programme B1: Services au gouvernement	34
<i>Sommaire du rendement et analyse des activités de programme</i>	35
<i>Leçons retenues</i>	49
Activité de programme C1: Services internes.....	50
<i>Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme</i>	51
<i>Leçons retenues</i>	54
Changements à la structure du gouvernement	54
Section III : Renseignements supplémentaires.....	57
Principales données financières	57
Graphiques et diagrammes des principales données financières.....	57
États financiers.....	59
Liste des tableaux de renseignements supplémentaires	59
Section IV : Autres sujets d'intérêt	61
Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation.....	61
Renseignements supplémentaires	61

Message du ministre

Je suis heureux de présenter le rapport sur les réalisations du ministère de la Justice pour l'exercice 2011-2012.

Au cours de la dernière année, le Ministère a cherché avant tout à produire deux résultats stratégiques – un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes, et des services juridiques efficaces et adaptés pour seconder le gouvernement fédéral.

Les efforts déployés pour produire ces résultats ont occupé une place centrale dans tous les aspects du travail du Ministère : comme ministère stratégique, comme organisme central du gouvernement et comme fournisseur de services de consultation, de contentieux et de rédaction législative et réglementaire. Encore cette année, les fonctionnaires du ministère de la Justice ont continuellement fourni au gouvernement du Canada des conseils et un appui marqués par l'excellence, lui permettant ainsi d'atteindre ses objectifs prioritaires, qui consistent à servir la population canadienne aussi efficacement que possible.



Une des plus grandes priorités du gouvernement consiste à protéger la population canadienne, et en particulier les enfants contre les délinquants sexuels, et à permettre aux victimes d'actes criminels de se faire entendre. Le Ministère a été au cœur des efforts déployés par le gouvernement pour rendre nos rues et nos collectivités plus sécuritaires, améliorer la confiance du public à l'égard du système de justice et chercher à instaurer un système de justice plus équilibré pour protéger les Canadiens et Canadiennes qui respectent la loi et obliger les criminels à répondre de leurs actes.

Enfin, dans le contexte de l'engagement pris par le gouvernement de rétablir l'équilibre budgétaire, le ministère de la Justice a mis en œuvre des mesures d'économie tout en continuant d'offrir d'excellents services et conseils juridiques. Les membres du personnel du ministère de la Justice continuent de s'acquitter de leurs tâches avec le sens de la responsabilité budgétaire, avec un professionnalisme et une compétence remarquables, et avec une volonté réelle de servir la population canadienne. Je suis reconnaissant de leur appui au cours de l'année écoulée et j'ai confiance en l'avenir.

Ce rapport décrit ce que le ministère de la Justice a accompli au cours de la dernière année pour s'acquitter de son mandat et appuyer les priorités du gouvernement. Je vous invite à lire ce présent rapport pour connaître les détails concernant nos réalisations.

La version originale a été signée par

L'honorable Rob Nicholson, C.P., c.r., député
Ministre de la Justice et procureur général du Canada

SECTION I : SURVOL DE L'ORGANISATION

Raison d'être

Le [ministère de la Justice](#) a le mandat de soutenir la double fonction de ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Dans le cadre du système fédéral canadien, la justice est un champ de compétence partagé entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires. Le Ministère assiste le ministre de la Justice dans l'exécution de ses responsabilités, qui englobent 49 lois et secteurs du droit fédéral, en assurant un cadre juridique national bilingue et bijuridique principalement dans les domaines suivants : le droit pénal (y compris la justice pénale pour les adolescents), le droit familial, l'accès à la justice, le droit applicable aux Autochtones ainsi que le droit public et le droit international privé.

Le Ministère soutient également le procureur général dans ses fonctions de premier conseiller juridique de la Couronne, tant dans les activités courantes que dans l'élaboration de nouvelles politiques et de nouveaux programmes et services pour les Canadiens et Canadiennes. Le Ministère fournit des avis juridiques aux ministères et organismes fédéraux, représente la Couronne dans les contentieux des affaires civiles et devant les tribunaux administratifs et rédige des textes législatifs.

Responsabilités

Le ministère de la Justice a été créé officiellement en 1868, lorsque le Parlement a adopté la [Loi sur le ministère de la Justice](#), qui précisait les rôles et les responsabilités du Ministère, ainsi que ceux du [ministre de la Justice et procureur général du Canada](#).

Le ministère de la Justice remplit les trois fonctions distinctes suivantes auprès du gouvernement du Canada :

- ministère stratégique doté de multiples responsabilités de surveillance des dossiers liés à l'administration de la justice qui relèvent de la compétence fédérale – à ce titre, il aide à garantir l'existence d'un système de justice équitable, adapté et accessible pour tous les Canadiens;
- prestataire d'un éventail de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative auprès de ministères et organismes fédéraux; et
- organisme central chargé d'aider le ministre de la Justice à conseiller le Cabinet sur toutes les questions juridiques.

Le ministère de la Justice est composé de plus de 5 000 équivalents temps plein dévoués, dont environ 60 % sont situés dans la région de la capitale nationale. Les autres 40 % assurent une solide présence nationale grâce à un réseau de bureaux régionaux et de bureaux secondaires disséminés à la grandeur du Canada.

Les juristes forment environ la moitié de cet effectif. L'autre moitié est constituée d'un vaste éventail de professionnels, notamment des parajuristes, des spécialistes en sciences sociales, des gestionnaires de programmes, des spécialistes des communications, du personnel administratif, des professionnels de services informatiques et des agents financiers.

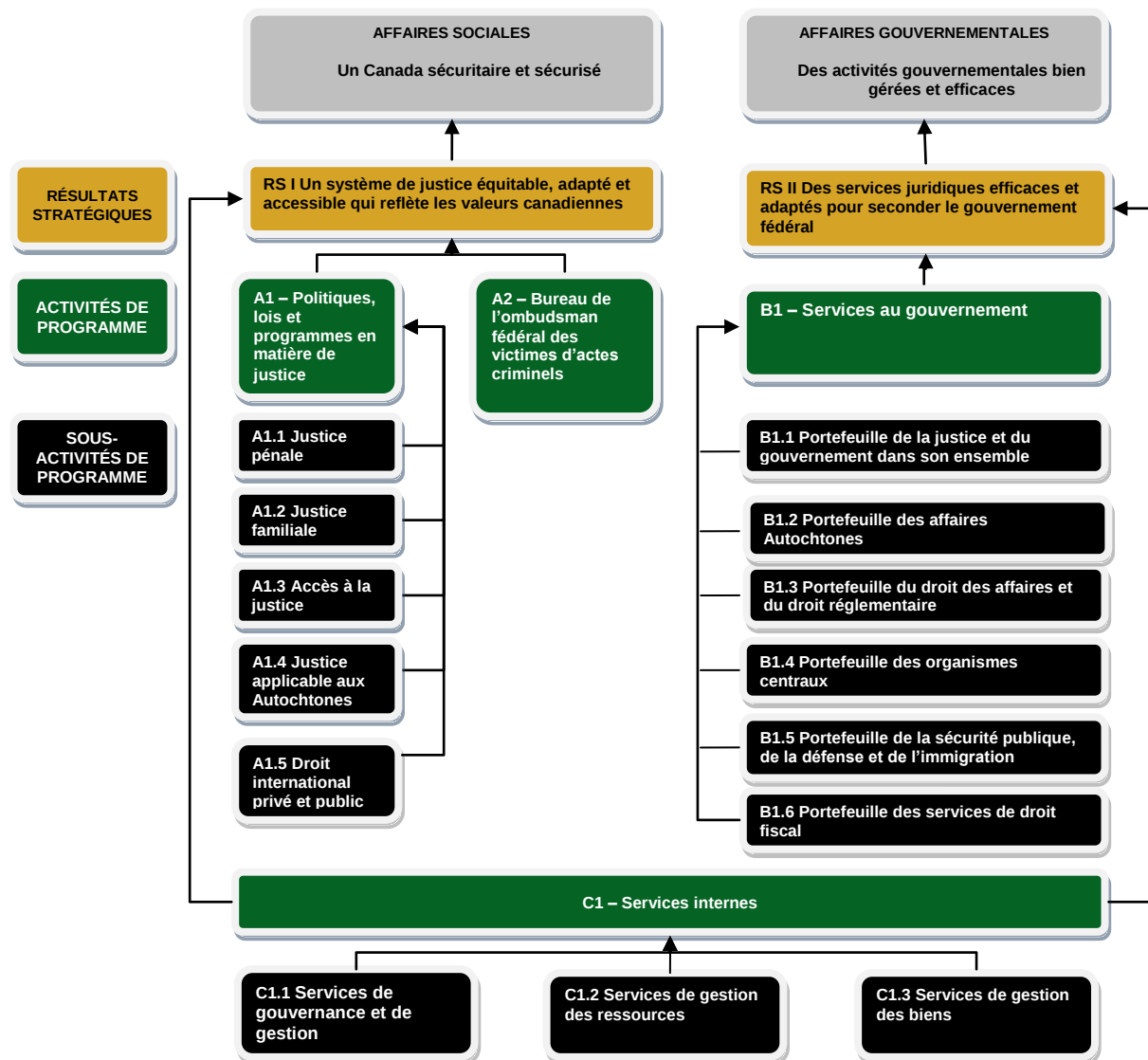
Résultats stratégiques et architecture des activités de programme

Les deux **résultats stratégiques** du Ministère reflètent la double fonction du ministre de la Justice et procureur général du Canada :

- Résultat stratégique I : *Un système de justice équitable, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes;*
- Résultat stratégique II : *Des services juridiques efficaces et adaptés pour seconder le gouvernement fédéral.*

La représentation de l'architecture des activités de programme qui suit donne une vue d'ensemble des programmes dont le Ministère est responsable, illustre les liens entre les résultats stratégiques, les activités de programme et les sous-activités, et montre comment ils appuient le gouvernement du Canada.

Architecture des activités de programme



Priorités organisationnelles

Sommaire des progrès par rapport aux priorités

Le ministère de la Justice a établi, pour 2011-2012, six priorités organisationnelles décrites dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2011-2012. Les progrès réalisés en vue de l'atteinte de ces priorités sont décrits ci-dessous.

Priorité	Type ¹	Résultat(s) stratégique(s)
Élaborer des propositions de réforme du droit pour appuyer la priorité du gouvernement, c'est-à-dire de mieux protéger la population	Priorité continue	RS I Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes
Le Ministère a développé et appuyé sept propositions de réforme du droit afin de réformer et de moderniser les systèmes de justice pénale et de justice pour les jeunes et de renforcer le cadre juridique. Le projet de loi C-2 a mis en vigueur des réformes visant à simplifier les procès complexes (mégaprocès). Le projet de loi C-10 comportait des réformes pour lutter contre les infractions graves liées aux drogues, alourdir les peines dont sont passibles les auteurs d'infractions sexuelles contre les enfants, faire en sorte que les auteurs de crimes graves ne puissent bénéficier d'une peine d'emprisonnement avec sursis, et renforcer la législation sur la justice pénale applicable aux jeunes. Le projet de loi C-26 proposait des modifications pour clarifier et moderniser le droit régissant l'arrestation par un citoyen pour des infractions commises contre des biens, pour la légitime défense et la défense des biens. Le projet de loi S-7 propose des modifications visant à remettre en œuvre des dispositions expirées sur la lutte contre le terrorisme. Le projet de loi S-9 comporte des propositions afin de créer de nouvelles infractions liées au terrorisme nucléaire. Le projet de loi C-36 propose de faire de la violence à l'égard des aînés un facteur aggravant dans la détermination de la peine. Le projet de loi C-32 propose des modifications de la Loi sur le mariage civil afin de prévoir un moyen de dissoudre les mariages de non-résidents célébrés au Canada.		

Priorité	Type	Résultat(s) stratégique(s)
Promouvoir des initiatives pouvant répondre aux préoccupations des victimes d'actes criminels et participer activement à des initiatives destinées à soutenir la priorité du gouvernement, c'est-à-dire à mieux protéger la population	Priorité continue	RS I Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes
Par l'entremise du Fonds d'aide aux victimes, le Ministère a aussi fourni à des gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'à des organismes non gouvernementaux, du financement pour appuyer des projets et des services à l'intention des victimes. Les fonds distribués devaient, par exemple, appuyer la mise sur pied et l'amélioration des centres d'appui aux enfants qui atténuent les traumatismes subis par les enfants victimes ou témoins d'un acte criminel en offrant un milieu convivial pour les enfants et les membres de leur famille afin de les aider à s'y retrouver dans le système de justice, en réduisant au minimum le nombre d'entrevues menées par les services chargés d'appliquer la loi et les procureurs de la Couronne et en offrant des conseils en cas de traumatisme. Le financement a aussi appuyé la prestation de services culturellement adaptés aux femmes autochtones victimes d'actes criminels. Des fonctionnaires du ministère de la Justice ont participé à des initiatives sur la sécurité et la lutte contre le terrorisme, notamment : Groupe de travail du secteur de la justice pénale/de la primauté du droit du Forum global de la lutte contre le terrorisme, Groupe de contact sur la piraterie au large des côtes de la Somalie, Rapport d'étape au sujet du Plan d'action sur la tragédie d'Air India et Stratégie nationale de lutte contre le terrorisme. D'autres initiatives ont mis l'accent sur l'établissement de mécanismes de surveillance et de suivi des conventions internationales. Ces initiatives permettent de contribuer à l'élaboration de politiques internationales, de moderniser les instruments judiciaires de lutte contre le terrorisme et de s'assurer que le système de justice du Canada demeure moderne et pertinent. Le Ministère a continué de jouer un rôle clé dans les travaux du Forum Canada-États-Unis sur		

¹ Les différents types de priorités sont les suivants : **priorité déjà établie** – établie au cours du premier ou du deuxième exercice précédant l'exercice visé par le rapport; **priorité continue** – établie au moins trois exercices précédant l'exercice visé par le rapport; **priorité nouvelle** – établie au cours de l'exercice visé par le Rapport ministériel sur le rendement.

la criminalité transfrontalière, qui a pour premier objectif de supprimer les obstacles auxquels font face les organismes chargés de l'application de la loi et de la justice qui travaillent sur des questions de criminalité transfrontalière comme la lutte contre le crime organisé, le terrorisme, la contrebande, les crimes économiques et d'autres nouvelles menaces.

Priorité	Type	Résultat(s) stratégique(s)
Soutenir directement et indirectement la mise en œuvre de l'ensemble des priorités du gouvernement	Priorité continue	RS II Des services juridiques efficaces et adaptés pour seconder le gouvernement fédéral
Le Ministère a fourni des services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative et réglementaire au gouvernement et à des ministères et organismes clients pour appuyer les priorités suivantes : <u>Affaires économiques</u> • Réglementation des institutions financières : Le Ministère a fourni à des clients des services intégrés de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative dans le respect de la compétence du Parlement sur la réglementation des opérations bancaires, afin d'améliorer le cadre de réglementation des institutions financières et de rendre le secteur financier du Canada plus stable. Le Ministère a appuyé deux lois d'exécution du budget qui comportaient des mesures visant à améliorer le cadre de réglementation des institutions financières du Canada. • Cadre de réglementation des grands projets d'exploitation des ressources naturelles : En 2011-2012, le Ministère a fourni conseils et appui au cours de la rédaction du projet de loi C-38, <i>Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable</i>, que le ministre des Finances a déposé au Parlement en avril 2012. La partie 3 du projet de loi C-38 simplifie les évaluations environnementales des grands projets d'exploitation des ressources naturelles. • Projet d'infrastructure : Le Ministère a fourni des services de contentieux à l'appui de la construction du passage international de la rivière Detroit. Le propriétaire du Pont Ambassador a présenté de nombreuses procédures judiciaires à divers niveaux afin d'en empêcher la construction, dont plusieurs contre le Canada. Une de ces procédures portait sur une demande de contrôle judiciaire contestant l'évaluation environnementale en vertu de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>. La demande et l'appel qui a suivi ont tous deux été rejetés. <u>Affaires sociales</u> • Réformes du régime correctionnel et des libérations conditionnelles : Le Ministère a fourni un appui continu à la réforme des services correctionnels et du système de libération conditionnelle, y compris la Partie 3 du projet de loi C-10, qui modifie la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> à plusieurs égards qui ont trait à la sécurité publique et aux droits des victimes, ainsi qu'à la réforme des règlements pris par les provinces en vertu de la <i>Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels</i>. • Cybersécurité : Le Ministère a fourni des conseils au sujet de nombreux éléments de la Stratégie de cybersécurité. Le Ministère a joué un rôle de premier plan en donnant des conseils sur le partage, entre partenaires (provinces et territoires, alliés à l'étranger et industries), d'information concernant à la fois la protection des systèmes gouvernementaux et l'infrastructure critique, et les efforts de prévention de la cybercriminalité et d'enquête en la matière. <u>Affaires internationales</u> • Sécurité nationale : Le Ministère a renforcé la capacité du gouvernement de protéger l'information portant sur la défense nationale, la sécurité nationale et les relations étrangères en améliorant les processus et les systèmes liés à		

l'utilisation de cette information dans les cas de contentieux et en agissant comme procureur de la défense dans le contexte de poursuites au civil portant sur de l'information de cette nature.

- **Commerce international:** Le ministère de la Justice, par l'intermédiaire de la Direction générale du Droit commercial international (JLT), a défendu les intérêts du Canada dans des litiges concernant le commerce international et l'investissement. JLT a saisi l'Organisation mondiale du commerce pour le compte du Canada contre l'interdiction de la Corée du Sud sur les importations de bœuf canadien, et a plaidé avec succès pour l'accès des produits agricoles canadiens au marché américain face aux exigences d'étiquetage discriminatoires. Le Ministère travaille présentement sur la défense de certains éléments du programme d'énergie renouvelable de l'Ontario contre des recours intentés par l'Union européenne et le Japon.
- **La lutte internationale contre la criminalité :** Le ministère de la Justice a continué de collaborer avec des partenaires de traités dans le domaine de l'aide internationale en matière criminelle. Le Ministère a reçu et traité plus de 200 demandes d'extradition et a fourni du soutien au ministre de la Justice pour l'aider à prendre 92 décisions en matière d'extradition.

Affaires gouvernementales

- **Promotion d'initiatives fiscales :** Le Ministère a fourni des services juridiques au sujet de la taxe de vente harmonisée et d'autres initiatives fiscales, y compris les accords fiscaux avec les provinces et les territoires, ainsi qu'avec les administrations autochtones.

Priorité	Type	Résultat(s) stratégique(s)
Renouveler la fonction publique	Priorité continue	RS I Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes RS II Des services juridiques efficaces et adaptés pour seconder le gouvernement fédéral

Le Ministère a pris des mesures concrètes pour renouveler, perfectionner et appuyer un effectif représentatif afin de répondre aux besoins opérationnels d'aujourd'hui et de demain.

Le Ministère a cherché à promouvoir le perfectionnement de ses employés par divers moyens officiels et officieux, y compris la formation sur le leadership et le perfectionnement des cadres, la formation juridique, l'acquisition du savoir professionnel général et la formation linguistique. Il convient de signaler le lancement du Programme national d'initiation au droit, qui vise à aider les avocats à mieux comprendre la pratique du droit au ministère de la Justice.

Le Ministère a continué de faire preuve de leadership sur le plan de la diversité et de l'équité en matière d'emploi au gouvernement fédéral. Dans la carte de pointage de la gestion de l'effectif de 2011-2012, qui présente un instantané du rendement du Ministère en fonction d'une série d'indicateurs et de mesures clés de la gestion des ressources humaines, le Ministère s'est classé au premier rang dans l'ensemble pour la représentativité et les promotions et au deuxième pour son engagement envers la diversité et la création d'un milieu de travail respectueux. Le Ministère a notamment dévoilé une nouvelle politique sur les langues officielles et deux directives connexes qui renforcent son engagement de fournir un milieu de travail respectueux des droits des employés en matière de langue de travail et réaffirme l'importance de la dualité linguistique comme valeur ministérielle.

Priorité	Type	Résultat(s) stratégique(s)
Mettre en œuvre le modèle de pratique du droit pour la prestation de services	Priorité continue	RS II Des services juridiques efficaces et adaptés pour seconder le gouvernement

juridiques au gouvernement		fédéral
Le modèle de pratique du droit (le modèle) a été créé en 2008-2009 comme moyen d'améliorer la gestion des ressources consacrées à la prestation de services juridiques aux clients. Le modèle visait à aider les cadres à suivre le travail de plus près et à l'affecter en fonction de l'expérience et des compétences des juristes et à assurer que l'effectif de juristes du Ministère convient aux besoins des clients. C'est pourquoi le Ministère a cherché à réviser son effectif de juristes principaux (LA-2B et plus), de juristes de niveau intermédiaire (LA-2A) et de niveau d'entrée (LA-01) et de stagiaires afin de l'harmoniser davantage avec les besoins de l'organisation. Afin d'appuyer la mise en œuvre du modèle, le Ministère a fixé, pour l'effectif des juristes (LA), des objectifs en matière de dotation à atteindre en 2011-2012. Au cours de la période de trois ans, le Ministère a modifié la composition de l'effectif de juristes qui assurent des services juridiques au gouvernement et a réalisé les économies promises dans le cadre de l'Examen stratégique et fonctionnel. Plus précisément, le 31 mars 2012, le Ministère avait réussi à porter son effectif de juristes de niveau d'entrée de 14,6 % de l'effectif total en 2008-2009 à 24,9 % – tout juste sous l'objectif fixé à 25,5 %. Le Ministère a réussi à réduire l'effectif des juristes de niveau intermédiaire pour le ramener de 53,7 % de l'effectif en 2008-2009 à 46,2 %, dépassant ainsi l'objectif fixé à 47 %. Il a aussi réduit son effectif de juristes principaux de 31,7 % en 2008-2009 à 28,9 %, ce qui atteint presque l'objectif de 27,5 %. Le Ministère a recruté 60 juristes de niveau d'entrée et 78 stagiaires pour appuyer le modèle, initiative qui vise à fournir au Ministère un effectif de juristes possédant une bonne combinaison de compétences le pour continuer d'offrir des services juridiques efficaces et efficients.		

Priorité	Type	Résultat(s) stratégique(s)
Développement durable	Priorité continue	RS I Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes RS II Des services juridiques efficaces et adaptés pour seconder le gouvernement fédéral
Conformément à sa priorité organisationnelle de devenir un modèle d'excellence en environnement, le ministère de la Justice a lancé avec succès sa Stratégie de développement durable décrite dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2011-2012. Les objectifs de la stratégie doivent être atteints en trois ans, mais comme la période à l'étude correspond à la première année, aucuns nouveaux objectifs, priorités, ou échéanciers n'ont été établis. Pour de plus amples détails, veuillez consulter le volet intitulé Développement durable – écologisation des activités gouvernementales de la Section II qui établit les progrès réalisés par le Ministère en matière de développement durable. Reconnaissant la nécessité de mieux appuyer ses efforts visant à réduire son empreinte environnementale, le ministère de la Justice cherchera, au cours des premiers mois du prochain exercice, à améliorer les exigences internes qui ont trait à la production de rapports et à clarifier les rôles, les responsabilités et les obligations de rendre compte de ses principaux responsables fonctionnels.		

Analyse des risques

Le ministère de la Justice continue d'intégrer la gestion des risques dans sa planification et ses décisions afin d'atténuer les menaces et de tirer parti des opportunités. Le Ministère évalue régulièrement le contexte dans lequel il fonctionne afin de repérer des risques possibles quant à sa capacité de fournir efficacement des services juridiques au gouvernement et de s'acquitter de ses responsabilités à l'égard de la gestion du cadre juridique canadien. De nombreux facteurs

jouent sur le travail du Ministère, mais ceux qui sont décrits ci-dessous représentent des sources d'incertitude constante et des domaines de risque importants pour le Ministère.

Risques pour les politiques, les lois et les programmes

Le Ministère a continué de consacrer des ressources à des initiatives prioritaires en faisant preuve de prudence dans la planification des activités, en établissant des budgets et en assurant un suivi. Le Ministère a aussi reconnu l'importance de la planification préliminaire en ce qui concerne les renouvellements de financement. Outre ces stratégies, le Ministère raffinerait les paramètres de rendement utilisés pour évaluer ses politiques et ses programmes, ce qui éclairerait les activités futures de planification et l'affectation de ressources qui en découlerait.

Pendant ce temps, la complexité et la variabilité du processus d'élaboration des politiques, y compris la nature à volets multiples du système de justice canadien, ont continué à la fois de poser des défis et de créer des possibilités. En réaction, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre du cadre de l'initiative de transformation du Secteur des politiques afin de renforcer sa capacité de gestion et d'organisation du changement. Ceci incluait des activités visant avant tout à adapter l'effectif à un environnement stratégique plus exigeant (p. ex., perfectionnement professionnel, initiatives de gestion du savoir et préparation de la relève). En outre, par ses activités continues de recherche, de consultation et d'analyse des politiques, le ministère de la Justice a continué de dégager des tendances et des enjeux émergents, ainsi que des pratiques exemplaires en élaboration de politiques dans tout le secteur public. La création d'une liste de vérification des considérations stratégiques communes (mise à jour une fois par année) en est un exemple digne de mention. Cet outil intégré mis à la disposition des employés qui jouent un rôle dans l'élaboration de politiques et de programmes les aide à tenir compte de tout un éventail de facteurs importants dans l'élaboration de politiques au gouvernement fédéral. Cet outil appuie la prise de décisions et l'analyse intégrées – piliers essentiels de l'élaboration de politiques publiques saines, du développement durable et de l'évaluation des risques pertinents.

Le contexte budgétaire actuel constitue certes un facteur reconnu dans les relations avec les partenaires et les intervenants, mais le ministère de la Justice a continué de collaborer avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, les partenaires d'exécution et les bénéficiaires de fonds en poursuivant un dialogue basé sur le respect mutuel, des valeurs communes et des intérêts partagés. En 2011-2012, par exemple, le Ministère a établi un nouveau cadre de participation des intervenants afin de les aider à participer à la conception et à l'exécution de programmes de subventions et contributions. Le Ministère a aussi continué de collaborer par l'intermédiaire de tribunes de coordination entre le fédéral, les provinces et les interlocuteurs en insistant particulièrement sur l'établissement de priorités relatives aux objectifs de politiques et de programmes.

Risques pour les services au gouvernement

Puisque le financement des services juridiques du Ministère repose en grande partie sur le recouvrement des coûts auprès des organisations clientes, des risques apparaissent car les ministères et organismes fédéraux cherchent à limiter leurs coûts dans un environnement de restrictions budgétaires. Un risque financier peut subvenir à partir du moment où le ministère de la Justice assume la responsabilité salariale et opérationnelle liée au maintien de sa capacité en

matière de prestation de services. Outre les répercussions financières, la capacité future de répondre aux demandes des clients du Ministère pourrait aussi être entravée. Afin d'atténuer ce risque, le Ministère a amélioré les processus de recouvrement et de prévision. Il a aussi continué de travailler avec des clients pour les aider à gérer efficacement leurs risques juridiques et à trouver de bons moyens de diminuer leur demande de services juridiques. À cette fin, il a notamment collaboré avec le Comité consultatif interministériel sur la gestion des risques juridiques afin de produire, à l'intention des gestionnaires fédéraux, des documents de référence qui les aideront à mieux comprendre les facteurs déclencheurs et les coûts associés aux services de contentieux.

La capacité du Ministère de répondre aux exigences des clients dépend aussi énormément de l'appui qu'il accorde au perfectionnement professionnel continu des juristes. Le Programme de formation juridique du Ministère vise à aider les juristes à mieux connaître et comprendre les nouveaux événements dans tous les domaines liés à la pratique du droit fédéral. Ce programme, ainsi que d'autres activités agréées offertes par le ministère de la Justice, aident aussi les membres du personnel juridique à satisfaire aux exigences obligatoires en matière de formation continue imposées par divers ordres professionnels de juristes et par la Chambre des notaires du Québec.

Un autre défi en ce qui a trait à la prestation de services juridiques découle des changements rapides de la gestion de la pratique du droit, et plus particulièrement de l'augmentation rapide de la vitesse et du volume de l'information cruciale à la gestion efficace des dossiers juridiques. Pour atténuer ce risque, le Ministère a continué de mettre au point et d'améliorer des outils, des systèmes, des processus et des compétences à l'appui de la gestion efficace des cas, la gestion des connaissances, la gestion des risques juridiques, le règlement des différends et l'assurance de la qualité des services juridiques. En 2011-2012, par exemple, le Ministère a lancé un nouveau portail du savoir juridique, regroupant ainsi des systèmes de connaissances juridiques auparavant distincts et rendant ainsi plus efficace la recherche en droit. Pour atténuer ce risque, il a aussi fallu harmoniser les activités, attribuer des priorités à la gestion de l'information et aux technologies de l'information, et assurer l'intégration entre la gestion des dossiers judiciaires et les systèmes financiers, ainsi que les systèmes de gestion de l'information.

Enfin, face à la demande croissante de services juridiques spécialisés et complexes, le Ministère a aussi dû gérer le risque lié à la capacité de ses secteurs fonctionnels d'appuyer adéquatement la prestation de services juridiques. En 2011-2012, le ministère de la Justice a continué de surveiller et d'évaluer sa capacité générale d'établir un équilibre au niveau des ressources générales dans tout le Ministère. Le Ministère a aussi géré le transfert d'activités fonctionnelles de soutien et d'infrastructure à Services partagés Canada dans le contexte d'une entente de partenariat rapproché.

Sommaire du rendement

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales*	Dépenses réelles*
772,2	1 106,8	1 054,2

* Excluant les montants réputés appropriés à Services partagés Canada.

Remarque : Les dépenses prévues pour 2011-2012 excluent l'autorisation de crédit net de 290 M\$ qui permet au Ministère d'utiliser les recettes découlant de la prestation de services juridiques et de services de soutien internes à d'autres ministères et organismes fédéraux. Conformément au Guide des dispositions financières et des modes de financement du Conseil du Trésor, le Ministère est autorisé à percevoir et à redépenser jusqu'à 125 pourcents (c.-à-d. 362,5 M\$) de l'autorisation de crédit net approuvée par le Parlement dans le Budget principal des dépenses. Les autorisations totales incluent l'autorisation annuelle de crédit net pour des dépenses de 309,1 M\$ en 2011-2012.

Ressources humaines pour 2010-2011 (équivalents temps plein [ETP])

Prévues	Réelles	Écart
5 272	5 032	240

Tableaux du sommaire du rendement

Progrès réalisés par rapport au résultat stratégique

Résultat stratégique I : Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes		
Indicateurs de rendement	Cibles	Rendement de 2011-2012
Confiance du public envers le système de justice	Le niveau de confiance du public à l'égard du système de justice demeure stable ou augmente	En 2011, les niveaux de confiance du public envers le système de justice sont demeurés relativement stables, comparativement à ceux de 2009 : - Confiance du public à l'égard du système de justice pénale pour adultes en 2011 : 50,5 % (+3,77 %) - Confiance du public à l'égard du système de justice pénale pour les adolescents en 2011 : 39,7 % (-1,45 %).²
Classement international du Canada quant à sa capacité d'administrer la justice de façon équitable	Le classement international relatif élevé du Canada à l'égard des enjeux liés à la justice est maintenu ou amélioré	Le Canada a porté son classement au 6 ^e rang sur 59 pays (en hausse par rapport au 9 ^e rang en 2010-2011 et au 10 ^e rang en 2009-2010). ³

² Soutien du public en matière de services d'aide juridique et confiance du public à l'égard du système de justice pénale (2011) et Sondage national sur la justice, 2009 : troubles mentaux dans le système de justice pénale. Ces pourcentages sont représentatifs de la population en deçà de +/-2,5 % (19 fois sur 20).

³ Rapport annuel sur la compétitivité mondiale (2012), Questions sur l'efficacité gouvernementale – cadre sociétal « La justice est administrée de façon équitable ». Le Canada a obtenu une note globale de 8,63 sur une échelle de 0 à 10.

Nombre de projets de loi déposés au Parlement par le ministre de la Justice	Non applicable ⁴	Le Ministère a appuyé à fond le programme législatif du ministre. Le ministre de la Justice a déposé sept projets de loi. ⁵
---	-----------------------------	--

Sommaire du rendement, excluant les services internes

Activité de programme	Dépenses réelles en 2010-2011	2011-2012 (en millions de dollars)				Concordance avec les résultats du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales*	Dépenses réelles*	
A1 – Politiques, lois et programmes en matière de justice	428,1	432,0	432,0	441,6	426,7	Un Canada sécuritaire et sécurisé
A2 – Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1,3	0,0**	0,0**	1,2	1,2	Un Canada sécuritaire et sécurisé
Total	429,4	432,0	432,0	442,8	427,9	

*Excluant les montants réputés appropriés à Services partagés Canada.

**L'initiative sur les victimes d'actes criminels a pris fin en 2010-2011; ainsi, elle n'apparaît pas dans le Budget principal des dépenses ainsi que dans les dépenses prévues dans le Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012. Le financement a été renouvelé dans le cadre de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes du Budget supplémentaire des dépenses A 2011-2012.

Résultat stratégique II: Des services juridiques efficaces et adaptés pour secondar le gouvernement fédéral		
Indicateurs de rendement	Cibles	Rendement de 2011-2012
Commentaires des clients sur la qualité des services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative et réglementaire	Atteindre un résultat moyen de 8,0/10 pour chaque service de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative et réglementaire	- Services de consultation juridique : 8,4/10 - Services de contentieux : 8,3/10 - Services de rédaction législative : 8,5/10 - Services de rédaction réglementaire : 8,5/10
Commentaires des clients sur le rendement du ministère de la Justice	Atteindre un résultat moyen de 8,0/10 pour chaque point où on	La cote moyenne a varié de 7,3 à 9,3 selon la norme de service en cause. ⁶

⁴ Le Rapport sur les plans et les priorités de 2011-2012 n'a fixé aucune cible chiffrée. Le Ministère cherche à appuyer à fond le programme législatif du Ministre. Le Rapport sur les plans et les priorités de 2012-2013 inclut la version révisée des résultats escomptés et des indicateurs de rendement, ainsi que de nouvelles cibles, en fonction desquels le Ministère présentera son Rapport ministériel sur le rendement de 2012-2013.

⁵ Des sept projets de loi déposés, deux (C-2, *Loi sur la tenue de procès criminels équitables et efficaces* et C-10, *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*) ont reçu la sanction royale. Les cinq autres projets de loi présentement à l'étude devant le Parlement sont les suivants : S-7, *Loi sur la lutte contre le terrorisme*; S-9, *Loi sur le terrorisme nucléaire*; C-26, *Loi sur l'arrestation par un citoyen et sur la légitime défense*; C-32, *Loi modifiant la Loi sur le mariage civil*; et C-36, *Loi sur la protection des personnes âgées au Canada*.

par rapport aux normes de service régissant la prestation de services juridiques	obtient des commentaires des clients	
--	--------------------------------------	--

Sommaire du rendement, excluant les services internes

Activité de programme	Dépenses réelles 2010-2011	2011-2012 (en millions de dollars)				Correspondance avec le résultat du gouvernement du Canada
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales*	Dépenses réelles*	
B1 Services au gouvernement	455,5	197,2	203,8	472,0	441,6	Bonne gestion et efficacité des activités gouvernementales
Total	455,5	197,2	203,8	472,0	441,6	
* Excluant les montants réputés appropriés à Services partagés Canada.						

Remarque : Pour l'activité de programme B1, le Budget principal des dépenses et les dépenses prévues excluent l'autorisation de crédit net, qui permet au Ministère d'utiliser les recettes découlant de la prestation de services juridiques à d'autres ministères et organismes fédéraux. Les autorisations de crédit net associées à l'activité de programme des services au gouvernement ont totalisé 270,0 M\$ en 2011-2012.

Tableau du sommaire du rendement des services internes

Activité de programme	Dépenses réelles en 2010-2011	2011-2012 (en millions de dollars)			
		Budget principal des dépenses	Dépenses prévues	Autorisations totales*	Dépenses réelles*
C1 – Services internes	164,7	108,3	136,4	192,0	184,7
*Excluant les montants réputés appropriés à Services partagés Canada.					

Remarque : Le Budget principal des dépenses et les dépenses prévues excluent l'autorisation de crédit net, qui permet au Ministère d'utiliser les recettes découlant de la prestation de services juridiques et de services de soutien internes à d'autres ministères et organismes fédéraux. Les autorisations de crédit net associées à l'activité de programme des services internes sont passées à 39,1 M\$ en 2011-2012, comparativement à 27,1 M\$ en 2010-2011. L'augmentation des dépenses réelles en 2011-2012 découle principalement d'une augmentation des crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor pour couvrir le paiement ponctuel d'indemnités de départ versées aux membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada qui ont été gérées par l'organisme central.

⁶ On trouvera le résultat obtenu à l'égard de chaque norme de service et une discussion plus détaillée sur ces résultats dans la section II du présent rapport – Activité de programme B1 – Sommaire du rendement. Le rapport du Ministère pour le Cycle II de l'Enquête sur la satisfaction des clients est disponible en ligne au www.justice.gc.ca/fra/dept-min/pub/dpr-rr/2012/sur/.

Contribution à la Stratégie fédérale de développement durable

La Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) décrit l'engagement pris par le gouvernement du Canada en vue d'améliorer la transparence de la prise de décisions en matière d'environnement en énonçant ses principaux objectifs et cibles stratégiques. Le ministère de la Justice veille à ce que l'examen de ces résultats fasse partie intégrante de ses processus de prise de décisions. Le Ministère contribue au thème 4 de la SFDD – Réduire l'empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement, comme l'indique l'identificateur visuel et l'activité de programme qui y sont mentionnés ci-après.



Thème IV:
Réduire l'empreinte environnementale –
En commençant par le gouvernement

Activité de programme C1 – Services internes

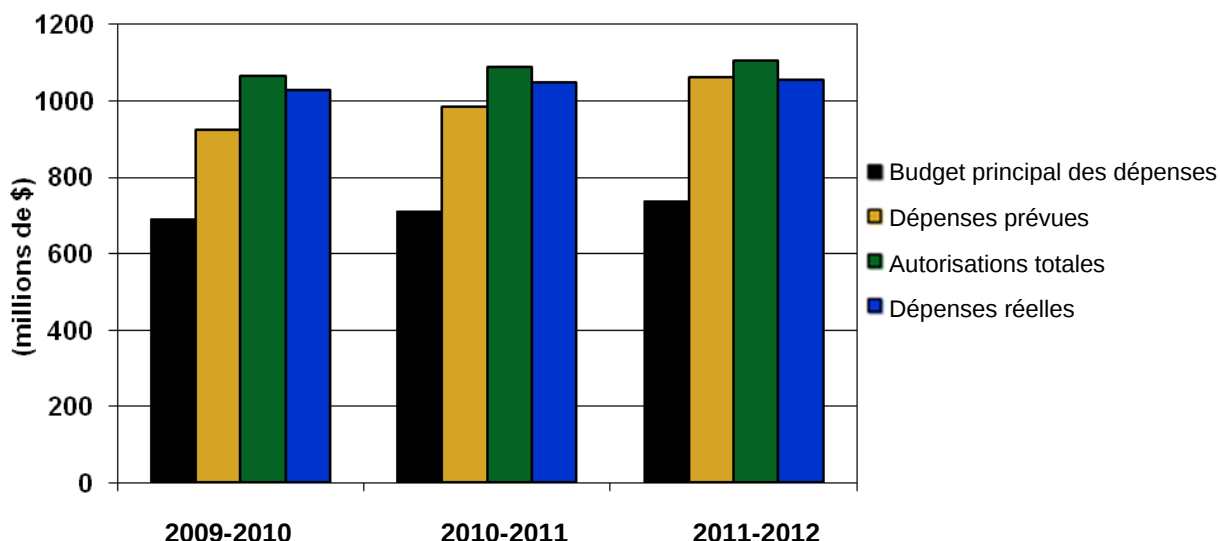
Au cours de 2011-2012, le Ministère a considéré les effets environnementaux des initiatives visées par la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*.

Pour en savoir davantage sur les activités du ministère de la Justice qui appuient le développement durable, veuillez consulter le [site Web du Ministère](#). Pour obtenir toute l'information sur la SFDD, consultez le [site Web d'Environnement Canada](#).

Profil des dépenses

Comme l'indique le tableau ci-dessous, le Budget principal des dépenses de 2011-2012 du Ministère a totalisé 737,5 M\$ et ses autorisations totales ont atteint 1 106,8 M\$. Les autorisations totales comprennent le financement reçu à la suite des processus du Budget supplémentaire des dépenses et des crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor au montant de 64,6 M\$. Ils comprennent aussi l'autorisation annuelle de crédit net pour des dépenses de 309,1 M\$ qui permet au Ministère d'utiliser les recettes découlant de la prestation de services juridiques et de services de soutien internes à d'autres ministères et organismes fédéraux.

Tendances financières ministérielles



Tendance des dépenses ministérielles 2011-2012 (millions de \$)	2009- 2010	2010- 2011	2011- 2012
Budget principal des dépenses	689,4	712,3	737,5
Dépenses prévues	924,5	984,2	1 062,2
Autorisations totales	1 065,2	1 090,4	1 106,8
Dépenses réelles	1 027,9	1 049,7	1 054,2

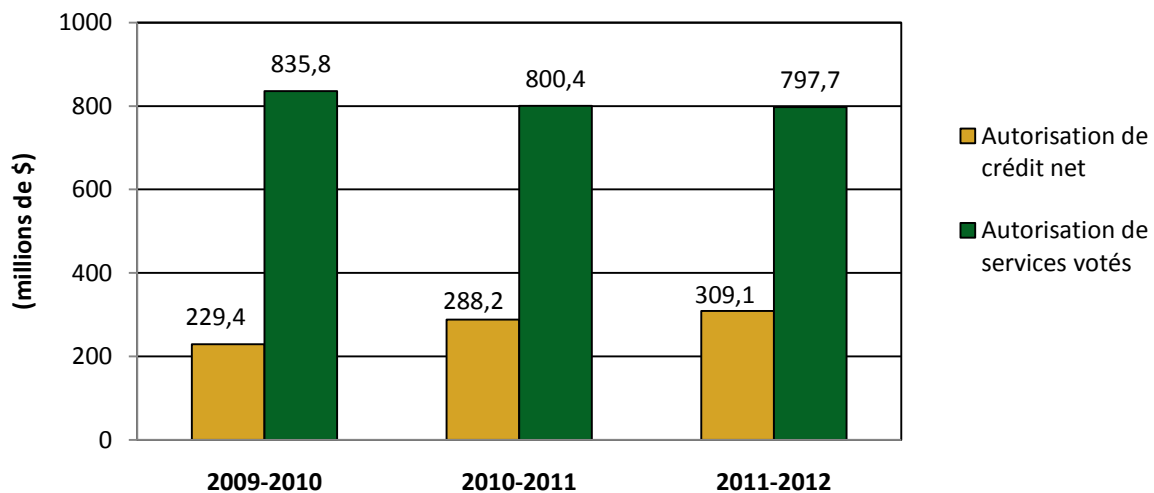
Les dépenses ministérielles ont augmenté de 2,6 % au cours des trois dernières années, ce qui représente une augmentation nette de 26,2 M\$ et des dépenses totales de 1 027,9 M\$ en 2009-2010, de 1 049,7 M\$ en 2010-2011 et de 1 054,2 M\$ en 2011-2012. L'augmentation est attribuable principalement à la hausse de la demande de services juridiques émanant d'autres ministères et organismes et aux indemnités de départ ponctuelles accordées aux membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada en 2011-2012, ainsi qu'à la mise en œuvre de la décision arbitrale pour les avocats, y compris la rétroactivité, en 2010-2011.

L'augmentation des autorisations totales en 2011-2012 découle principalement d'une augmentation des crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor qui visait à couvrir des indemnités de départ ponctuelles versées aux membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada et de l'augmentation du report du budget de fonctionnement (17,8 M\$), augmentations qui ont été compensées en partie par le montant viré à Services partagés Canada (9,93 M\$) pour appuyer l'engagement pris par le gouvernement de centraliser les services de technologie de l'information.

De plus, comme le Ministère continue de faire face à une augmentation de la demande de services juridiques, le profil de ses autorisations totales a changé au cours des dernières années. En 2011-2012, les autorisations totales de 1 106,8 M\$ comprennent 797,7 M\$ en services votés et 309,1 M\$ en autorisation de crédit net (ACN). Comme le démontre le graphique qui suit, les

services votés et l'ACN ont changé considérablement de 2009-2010 à 2011-2012. La tendance montre une diminution de 4,6 % des services votés et une augmentation de 34,8 % de l'ACN pendant la période de trois ans. Les ressources provenant des services votés du Ministère qui sont liées aux coûts des services juridiques ont diminué pendant l'examen stratégique du ministère de la Justice en 2008, mais l'ACN a augmenté surtout à cause de l'augmentation de la demande de services juridiques et des coûts salariaux découlant de la mise en œuvre des conventions collectives, notamment celle des avocats.

Tendance des services votés et de l'autorisation de crédit net

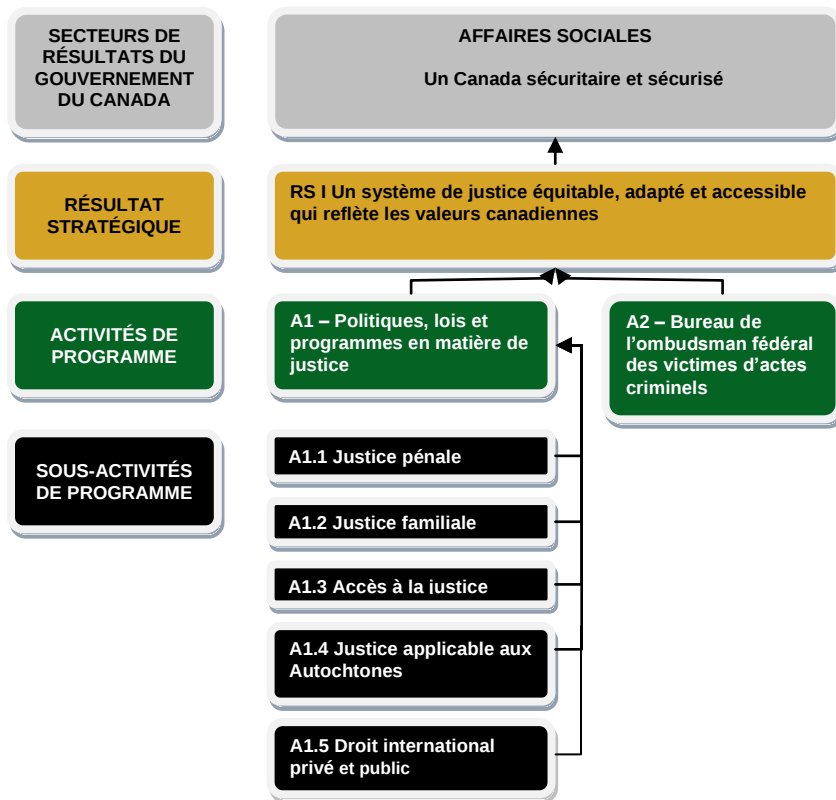


Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements sur les crédits organisationnels et/ou les dépenses législatives du ministère de la Justice, veuillez consulter les Comptes publics du Canada de 2012 (volume II). Une version électronique des Comptes publics de 2012 est disponible sur le [site Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada](#).

SECTION II : ANALYSE DES ACTIVITÉS DE PROGRAMME PAR RÉSULTAT STRATÉGIQUE

Résultat stratégique I : Un système de justice équitable, adapté et accessible qui reflète les valeurs canadiennes



Veiller à ce que le système de justice du Canada demeure équitable, pertinent et accessible et à ce qu'il reflète les valeurs canadiennes n'incombe pas seulement au ministère de la Justice, mais bien à une vaste gamme d'intervenants, notamment le Parlement, la magistrature, les ministères et organismes fédéraux, les partenaires des administrations provinciales, territoriales et municipales, le vaste éventail d'organisations non gouvernementales et d'intervenants et, en fin de compte, l'ensemble de la population canadienne.

Le Ministère joue un rôle fondamental qui consiste à établir, à maintenir et à perfectionner le cadre juridique national. Il exerce aussi un rôle de leadership dans la consultation et la collaboration avec les partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux, municipaux et non gouvernementaux pour cerner et corriger les problèmes qui nuisent à l'équité, à la pertinence et à l'accessibilité du système de justice canadien.

Ce résultat stratégique est soutenu par deux activités de programme : les politiques, lois et programmes en matière de justice et le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels.

Activité de programme A1: Politiques, lois et programmes en matière de justice

Description de l'activité de programme

Conformément au régime fédéral du Canada, la justice est un domaine où les compétences sont partagées entre le gouvernement fédéral et les provinces et territoires. Par l'entremise de cette activité de programme, le Ministère s'acquitte de sa responsabilité d'assurer un cadre juridique national bilingue et bijuridique pour l'administration de la justice en élaborant des politiques et des lois ainsi qu'en mettant à l'épreuve des approches innovatrices de manière à renforcer ce cadre juridique dans les domaines suivants : le droit pénal, le système de justice pénale pour les adolescents, la détermination de la peine, le mariage et le divorce, l'accès à la justice et la justice applicable aux Autochtones. Par l'entremise de cette activité de programme, le Ministère verse également d'importantes ressources financières aux provinces et aux territoires pour que ceux-ci puissent s'acquitter de leurs responsabilités d'administration courante de la justice.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales*	Dépenses réelles*
430,0	441,6	426,7
*Excluant les montants réputés appropriés à Services partagés Canada.		

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein [ETP])

Prévues	Réelles	Écart
383	357	26

Sommaire du rendement et analyse des activités de programme

Politiques, lois et programmes en matière de justice

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles ⁷	Résultats obtenus
Un système de justice national viable	Dépenses par habitant par tous les niveaux de gouvernement au Canada pour le système de justice	Non disponibles	Les données sur les dépenses en matière de justice effectuées par tous les ordres de gouvernement ne sont pas disponibles. ⁸

⁷ Le Rapport sur les plans et les priorités de 2011-2012 n'a pas établi de cibles. Le Rapport sur les plans et les priorités de 2012-2013 définit les résultats escomptés, des indicateurs de rendement et les cibles, dont le Ministère fera état dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2012-2013.

⁸ Les données nécessaires au calcul des dépenses par habitant par tous les niveaux de gouvernement au Canada pour le système de justice ne sont pas disponibles. Cette information n'est plus recueillie par Statistique Canada; les données existantes sont désuètes et inaptes à l'établissement de rapports. L'indicateur de rendement pour cette activité de programme a été révisé dans le Rapport sur les plans et les priorités 2012-2013.

	• Taux de criminalité déclaré par la police • Indice de gravité de la criminalité		Le taux de criminalité global déclaré par les services policiers dans le cas des infractions au <i>Code criminel</i> (excluant les infractions aux règlements de la circulation) a diminué de 6 % en 2011 comparativement à 2010 et l'indice de gravité de la criminalité a reculé de 6 % en 2011 par rapport à 2010. ⁹
--	--	--	--

Sommaire du rendement

En 2011-2012, le ministère de la Justice a consacré au total 426,7 M\$ à cette activité de programme, ce qui représente 40 % des dépenses totales du Ministère (38,6 % du budget du Ministère). L'affectation budgétaire du Ministère à cette activité de programme sert, dans une proportion de plus de 90 %, à fournir du financement continu aux provinces, aux territoires et à des organisations non gouvernementales pour leur permettre d'offrir des programmes qui appuient directement la réalisation des objectifs stratégiques fédéraux. Ces programmes incluent l'aide juridique, les services de justice pour les adolescents et les services aux victimes, les services de justice applicable aux Autochtones, la vulgarisation de l'information juridique et d'autres programmes et services précieux. Le Ministère fournit ce soutien financier à cause de l'intérêt que le gouvernement fédéral porte à la viabilité du système de justice national.¹⁰

Le système de justice a continué d'afficher des améliorations en ce qui concerne le taux de criminalité en 2011. L'indice de gravité de la criminalité a chuté de 6 % par rapport à 2010. Une chute de 6 % a également été observée dans le cas des infractions au *Code criminel* (sauf les infractions aux règlements de la circulation) comparativement à 2010. La baisse du taux de criminalité global déclaré par la police a été observée dans tout le pays et pour la plupart des infractions, à savoir les tentatives de meurtre, les voies de fait graves, les agressions sexuelles, les vols qualifiés, les introductions par effraction et les vols de véhicules. Toutefois, malgré la diminution globale des taux de criminalité, on observe une augmentation de certaines autres infractions en 2011. Ces infractions comprennent les homicides, les infractions d'ordre sexuel contre les enfants, la pornographie juvénile, le harcèlement criminel, la conduite avec facultés affaiblies et la plupart des infractions en matière de drogues.¹¹

Analyse de l'activité de programme

Le Ministère a continué de travailler avec tous les ordres de gouvernement et des organisations non gouvernementales pour développer des réformes législatives et des politiques et pour appuyer la prestation efficace de programmes afin de maintenir un système de justice national viable.

Comme la justice est un domaine de compétence partagée, les ministres et les sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la justice et de la sécurité publique se rencontrent régulièrement pour se pencher sur le travail défini de façon concertée par les

⁹Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), *Programme de déclaration uniforme de la criminalité et l'Enquête 2011*.

¹⁰ Des sommaires détaillés de chaque domaine de sous-activité suivent.

¹¹ Statistique Canada, Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2011.

représentants de tous les niveaux de compétence et pour échanger de l'information sur de grandes questions d'intérêt mutuel.¹² Au cours de la période visée par le rapport, les sous-ministres se sont réunis en juin 2011 et les ministres ont fait de même en janvier 2012. Le ministère de la Justice a fourni des services d'experts en politiques sur la justice et des services de secrétariat aux deux tribunes, en dirigeant en particulier les comités coordonnateurs de hauts fonctionnaires (droit pénal, justice pénale pour les adolescents et justice familiale) qui appuient le travail des ministres et sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux. Le Ministère a travaillé sur la coordination des questions relatives aux enfants avec les provinces et les territoires.

Le Ministère a aussi appuyé le travail du Comité national d'action sur l'accès à la justice en matière civile et familiale et a joué un rôle de premier plan au sein du [Comité directeur sur l'efficacité et l'accès en matière de justice](#). Le Ministère a aussi maintenu de solides liens professionnels avec l'Association du Barreau canadien, mettant à contribution des avocats à la fois du ministère de la Justice et du secteur privé et facilitant l'échange d'information sur tout un éventail de questions, y compris le droit autochtone, le droit constitutionnel et le droit de la personne, ainsi que le droit pénal. Le Ministère a aussi rencontré la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada afin de discuter d'un vaste éventail d'enjeux.

Sur la scène internationale, le Ministère a continué de collaborer et d'échanger, avec les États-Unis et le Royaume-Uni, de l'information au sujet de projets dans d'autres pays et régions.¹³ Cette collaboration internationale favorise l'intégration et la coopération au niveau de la prestation d'aide juridique technique internationale.

Justice pénale

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats obtenus
Réforme du droit pénal pour répondre aux enjeux émergents	Durée moyenne d'une cause	Non disponibles	La durée médiane du temps écoulé (en jours) pour compléter des cas devant les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes à la suite d'infractions au <i>Code criminel</i> (sauf les infractions aux règlements de la circulation) est passée de 120 jours en 2008-2009 à 113 jours en 2010-2011. ¹⁴
	Peine par type et durée		En 2010-2011, la moyenne des peines privatives de liberté pour crime ¹⁵ :

¹² L'éventail des dossiers abordés par ces tribunes est toujours vaste. En 2011-2012, on a abordé notamment : la détermination des priorités sur le plan de la collaboration; les enjeux de la justice dans le Nord et en milieu éloigné; la justice applicable aux Autochtones; les femmes portées disparues et assassinées; la violence faite aux femmes et aux jeunes filles autochtones; la pornographie juvénile; la santé mentale et la justice; la divulgation au cours des procès au criminel; les services de police nationaux; l'économie des services de police; les services de police des Premières Nations; la mise à jour des dispositions du *Code criminel* sur la corruption; l'aide juridique en matière criminelle et civile; les efficacies de la justice et l'accès à la justice en matière civile et familiale.

¹³ À cet égard, le Ministère a coordonné et planifié la réunion trilatérale Canada-Royaume-Uni-États-Unis avec le U.S. Office of the Overseas Prosecutorial Development Assistance and Training, ainsi qu'avec l'International Division du Crown Prosecution Service du Royaume-Uni, et a dialogué régulièrement avec ses partenaires des É.-U. et du R.-U.

¹⁴ Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), Enquête sur les tribunaux de juridiction pour adultes au Canada 2010-2011.

¹⁵ *Ibid.*

			- contre la personne a atteint 238 jours (en baisse de 3 jours par rapport à 2009-2010) - contre les biens a atteint 115 jours (en hausse de 5 jours par rapport à 2009-2010). La moyenne des peines privatives de liberté pour toutes les infractions au <i>Code criminel</i> (sauf les infractions aux règlements de la circulation) s'est établie à 115 jours¹⁶, tout comme au cours de l'année précédente.¹⁷
Les Canadiens ont une opinion favorable du système de justice pénale	Victimisation déclarée	Non disponibles	En 2009, 27 % des Canadiens âgés de 15 ans et plus ont déclaré avoir été victimes d'un crime, dont 30 % d'un acte criminel commis avec violence, tandis que 70 % n'étaient pas de nature violente. Ces résultats sont semblables à ceux de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004. ¹⁸
	Opinion du public à l'égard de la sécurité personnelle		En 2009, 47,6 % des Canadiens ont déclaré être très satisfaits de leur sécurité personnelle et 45,1 %, un peu satisfaits. Ces résultats sont semblables à ceux de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2004. ¹⁹
	Opinion du public à l'égard du système de justice		En 2011, 50,5 % des Canadiens ont déclaré avoir confiance dans le système de justice pénale pour les adultes et 39,7 % ont déclaré avoir confiance dans le système de justice pénale pour les adolescents. Les résultats sont demeurés relativement stables comparativement à 2009. ²⁰

Sommaire du rendement

La période écoulée entre le dépôt des accusations et le règlement de l'affaire a aussi diminué légèrement par rapport à l'année précédente, mais le temps écoulé pour compléter une affaire criminelle chez les adultes est mesuré différemment par rapport aux années précédentes. Plus précisément, Statistique Canada mesure le temps écoulé en fonction de la médiane plutôt que de

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Dans son Rapport ministériel de rendement de 2010-2011, le ministère de la Justice a signalé que la durée moyenne des peines s'établissait à 114 jours en se basant sur de l'information provenant de Statistique Canada. Statistique Canada signale maintenant qu'il s'agissait en réalité de 115 jours. Les cas sont dénombrés en fonction de l'exercice au cours duquel ils sont complétés. Chaque année, la base de données de l'Enquête intégrée sur les tribunaux de juridiction criminelle est « gelée » à la fin de mars de façon à permettre de produire des statistiques sur les tribunaux pour l'exercice précédent. Ce dénombrement n'inclut toutefois pas les cas en instance à la fin de la période de référence. Lorsqu'il y a conclusion, ou lorsqu'il s'écoule une période d'inactivité d'un an, ces cas sont jugés complétés et sont par la suite mis à jour et il en est fait rapport dans les données dévoilées pour l'exercice suivant. Par exemple, lorsque les données de 2010-2011 sont dévoilées, celles de 2009-2010 sont mises à jour par des révisions déterminées au cours du traitement des données sur l'exercice suivant. Les données sont révisées une fois et sont ensuite « gelées » en permanence. Les mises à jour des statistiques d'un exercice précédent entraînent habituellement une augmentation d'environ 2 %.

¹⁸ Statistique Canada, *La victimisation criminelle au Canada, 2009* (les plus récentes données disponibles sont fondées sur l'Enquête sociale générale de 2009. L'enquête est effectuée aux cinq ans).

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Soutien du public en matière de services d'aide juridique et confiance du public à l'égard du système de justice pénale (2011) et Sondage national sur la justice, 2009 : troubles mentaux dans le système de justice pénale*. Les résultats sont fondés sur une échelle de 10 points utilisée au cours de l'étude pour déterminer le niveau de confiance, où l'on considère qu'une cote de 6 et plus « témoigne de la confiance ».

la moyenne puisqu'il est reconnu que diverses mesures administratives ou les résultats des cas gonflent artificiellement la longueur du temps moyen nécessaire pour fermer un dossier.

Le Ministère a préparé le projet de loi C-2, *Loi sur la tenue de procès criminels équitables et efficaces*, qui a reçu la sanction royale en juin 2011, afin de réduire le temps écoulé entre le dépôt des accusations et le règlement des affaires criminelles. Le projet de loi C-2 vise à réduire les longs procès au moyen d'outils conçus pour renforcer la gestion de cas, réduire le dédoublement des procédures et améliorer la procédure pénale en général.

La peine privative de liberté pour toutes les infractions au *Code criminel*, à l'exception des infractions aux règlements de la circulation, a atteint 115 jours en moyenne en 2010-2011, moyenne qui n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Les peines imposées pour les crimes contre la personne se sont établies à 238 jours en moyenne, soit 3 jours de moins qu'en 2009-2010, tandis que la moyenne des peines qui ont été imposées pour les crimes contre les biens est passée de 110 jours en 2009-2010 à 115.

77 % du total des causes réglées devant les tribunaux pour adultes en 2010-2011 portaient sur des infractions commises sans violence, comme des infractions contre les biens, des infractions relatives à l'administration de la justice (p. ex., violation des conditions de mise en liberté sous caution ou de probation, etc.), des infractions aux règlements de la circulation ou à des lois fédérales, comme les infractions concernant les drogues. Les infractions commises avec violence ont représenté le reste, soit 23 %. La conduite avec facultés affaiblies (12 %), le vol (11 %), les voies de fait simples (9 %), l'inobservation d'une ordonnance d'un tribunal (9 %) et la violation des conditions de probation (8 %) ont constitué les infractions les plus courantes.

Dans les affaires soumises aux tribunaux de juridiction criminelle pour adultes où il y a eu déclaration de culpabilité, la peine la plus courante imposée était la probation, dans 45 % des cas. Dans 33 % des autres cas, on a imposé une peine de détention. De ce nombre, 86 % des peines étaient de 6 mois ou moins et 4 % équivalaient à une peine de prison de deux ans ou plus au niveau fédéral.

En 2010-2011, les tribunaux de la jeunesse au Canada ont réglé plus de 52 900 cas mettant en cause plus de 178 000 accusations. Le nombre de cas a diminué pour la deuxième année consécutive, soit de 7 %, ce qui correspond au recul du taux de criminalité total. Presque les trois quarts des causes terminées devant les tribunaux de la jeunesse portaient sur des infractions sans violence. Le vol (15 %), les infractions à la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, comme le défaut de se conformer à une peine (11 %), et l'introduction par effraction (8 %) ont constitué les infractions les plus courantes chez les jeunes.

Devant les tribunaux de la jeunesse, la probation a constitué la peine imposée le plus souvent, soit dans 58 % des cas, comme au cours des années précédentes. Le pourcentage des peines privatives de liberté imposées par les tribunaux de la jeunesse a diminué pour tomber à 16 % des accusés reconnus coupables, en baisse par rapport à 29 % une décennie plus tôt.

Analyse de l'activité de programme

En 2011-2012, le Ministère a travaillé à de nombreuses réformes et activités législatives afin de soutenir les priorités du gouvernement, qui sont de mieux protéger la population canadienne, d'améliorer l'efficacité du système de justice pénale et d'appuyer les victimes d'actes criminels.

Pour citer quelques-uns des principaux exemples, le Ministère a fourni des conseils juridiques et stratégiques et appuyé le gouvernement pour assurer l'adoption et la mise en œuvre d'un éventail de réformes du droit pénal. Le projet de loi C-10, *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*, qui a reçu la sanction royale en mars 2012, appuie la protection des Canadiens et Canadiennes en abordant des enjeux comme le terrorisme, les infractions sexuelles commises contre les enfants et les pénalités pour infractions graves relatives aux drogues, et fait en sorte que les auteurs de crimes graves et violents ne puissent bénéficier d'une peine d'emprisonnement avec sursis. La partie 4 du projet de loi C-10 modifie la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* et est axée sur la protection du public comme principe fondamental. Cette mesure réforme les principes de la détermination de la peine, assure la conformité avec la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *R. c. D.B.*, interdit d'imposer à toute personne de moins de 18 ans une peine de détention dans un établissement pour adultes, oblige les policiers à tenir des registres des mesures extrajudiciaires imposées et apporte d'autres modifications visant à renforcer le système de justice pour les adolescents.

Le ministre a déposé des réformes pour remettre en vigueur les dispositions expirées sur la lutte contre le terrorisme (projet de loi S-7, *Loi sur la lutte contre le terrorisme*), qui obligerait les personnes au courant d'activités terroristes à répondre à des questions lors d'une investigation et interdirait aussi de quitter le pays pour commettre certaines infractions liées au terrorisme. Le projet de loi S-9, *Loi sur le terrorisme nucléaire*, comporte des propositions visant à créer quatre nouvelles infractions dans ce domaine.

Afin d'appuyer la protection contre la violence à l'égard des aînés, le ministre a déposé en mars 2012, le projet de loi C-36, *Loi sur la protection des personnes âgées au Canada*. Ce projet de loi propose de faire de la vulnérabilité attribuable à l'âge, ainsi que d'autres circonstances personnelles, une circonstance aggravante dans la détermination de la peine. Le ministre a aussi déposé un projet de loi visant à clarifier la loi sur l'arrestation par un citoyen et à moderniser la loi sur la légitime défense et la défense des biens (projet de loi C-26, *Loi sur l'arrestation par un citoyen et sur la légitime défense*).

Le Ministère a aussi continué d'appuyer des questions portant sur la justice applicable aux jeunes en fournissant des fonds pour aider les provinces et les territoires à fournir des services de justice pour les jeunes et des *programmes de surveillance dans le cadre d'activités intensives de réadaptation*. De nouvelles ententes de financement ont été signées avec les provinces et les territoires dans le cadre du *Programme de financement des services de justice pour les jeunes*. Le Ministère a aussi relancé le Comité fédéral-provincial-territorial de coordination des hauts fonctionnaires – Justice pour les jeunes, qui fera fonction de tribune de surveillance et de discussion portant sur les politiques intergouvernementales, les programmes et les enjeux en matière de justice pour les jeunes, et surveillera l'examen du *Guide du calcul des peines* en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*.

En tant que responsable de la [Stratégie nationale antidrogue](#), le Ministère a coordonné les efforts déployés avec ses 11 partenaires fédéraux pour prévenir l'usage de drogues illicites, traiter la dépendance et réduire la production et la distribution de ces drogues. Le Ministère a de plus piloté le Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie et de la composante sur le traitement des drogues du Fonds du système de justice pour les jeunes. Le Ministère procède actuellement à une évaluation horizontale de la Stratégie, en collaboration avec ses partenaires.

Dans le cadre d'une approche pangouvernementale et avec l'aide financière de l'Agence canadienne de développement international et du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, le Ministère a offert de l'aide juridique technique visant à promouvoir la sécurité, la primauté du droit et la bonne gouvernance à plusieurs pays. Afin de faire progresser l'élaboration de cadres juridiques internationaux de lutte contre la criminalité, le Ministère a aussi joué un rôle de premier plan dans le contexte de diverses réunions internationales portant sur des enjeux tels que la prévention de la criminalité, le trafic de la cocaïne et la corruption.

Le Ministère a aussi collaboré à des travaux portant sur les enjeux de la justice pénale au sein de tribunes comme le Commonwealth, l'Organisation des États américains, le Conseil de l'Europe et les Nations Unies, ainsi que le G8 et le Quintet des procureurs généraux (Canada, États-Unis, Royaume-Uni, Australie et Nouvelle-Zélande).

En 2011-2012, le Ministère a demandé et obtenu le renouvellement de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes. Le Ministère a distribué partout au Canada du financement provenant du Fonds d'aide aux victimes pour appuyer les [centres d'appui aux enfants](#). Afin d'atténuer les traumatismes causés par le système de justice, ces centres fournissent un environnement convivial pour les enfants qui ont été victimes ou témoins d'un acte criminel et les membres de leur famille. Le financement a aussi permis la prestation de services culturellement adaptés aux femmes autochtones victimes d'actes criminels et aux familles de [femmes autochtones disparues ou assassinées](#) dans de nombreuses provinces et les territoires. Ces services aident les femmes autochtones victimes ou témoins à participer pleinement au système de justice pénale.

Ces réformes législatives et ces activités appuient les priorités du gouvernement qui sont la protection des Canadiens et Canadiennes (autant au Canada qu'à l'étranger), l'amélioration de l'efficacité du système de justice pénale et le soutien aux victimes d'actes criminels.

Justice familiale

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats obtenus
Augmentation de la conformité par les parents aux conditions des ordonnances alimentaires, de	Taux de conformité ou de non-conformité aux obligations en droit de la famille	Non disponibles	En 2011-2012, il y a eu 35 502 demandes de repérage en vue de la localisation des débiteurs en défaut de paiement de la pension alimentaire pour enfants (comparativement à 21 255 en 2010-2011, ce qui représente une augmentation de 67 %).²¹

²¹ Examen des dossiers du ministère de la Justice

garde d'enfant et de droit de visite			En 2011-2012, il y a eu 9 252 refus de permis demandés par des débiteurs en défaut de paiement récidivistes (comparativement à 9 625 en 2010-2011, pour une diminution de 4 %).²²
--------------------------------------	--	--	--

Sommaire du rendement

Le ministère de la Justice aide les provinces et les territoires à appliquer des ordonnances ou ententes portant sur les pensions alimentaires par des mesures fédérales d'application qui comprennent la localisation des débiteurs et le refus des permis fédéraux demandés par les débiteurs en défaut de paiement. Bien que le Ministère ne refuse pas de permis ou ne localise pas de débiteurs directement, il collabore de près avec ses partenaires fédéraux à cette fin.

Les normes de service relatives au refus de permis obligent à ouvrir et à fermer le dossier dans les 10 jours ouvrables. Les demandes électroniques proviennent des différentes provinces et des différents territoires et un avis est ensuite envoyé dans les 24 heures à nos partenaires fédéraux pour suivi. Dans le cas des demandes de repérage, comme c'est le cas pour le refus de permis, les dossiers sont acceptés et envoyés électroniquement à nos partenaires dans les 24 heures. Le ministère fédéral en cause répond aux provinces et territoires dans les 10 jours ouvrables.

L'augmentation importante, en 2011-2012, des demandes de repérage en vue de la localisation des débiteurs découle principalement de la mise en œuvre d'une simplification du processus fédéral de présentation de demandes électroniques par le Programme d'exécution des ordonnances alimentaires de la Colombie-Britannique. Cette mesure a entraîné une augmentation du recours aux demandes de services de repérage en vertu de la *Loi d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales*, soumises par la Colombie-Britannique : le nombre de demandes est passé de presque 2 200 en 2010-2011 à 15 470 en 2011-2012.

Le nombre de refus de permis, qui a diminué de 4 % cette année, dépend aussi du nombre de demandes soumises par les programmes provinciaux et territoriaux d'exécution des ordonnances alimentaires.

Analyse de l'activité de programme

Le Ministère fournit des conseils juridiques et stratégiques et appuie le gouvernement sur plusieurs questions liées à la justice familiale. Au cours de la période visée par le rapport, le Ministère a poursuivi ses efforts pour accroître le respect des obligations alimentaires. En réponse à 134 846 brefs de saisie-arrêt, plus de 165 M\$ ont été saisis pour les familles canadiennes, total en hausse par rapport à un peu plus de 163 M\$ l'an dernier. En outre, deux nouveaux fonds fédéraux qui peuvent faire l'objet de saisie-arrêt pour satisfaire aux obligations alimentaires non assumées ont été ajoutés au *Règlement sur la saisie-arrêt pour l'exécution d'ordonnances et d'ententes alimentaires*.

Dans le cadre de l'[Initiative de soutien des familles](#), les provinces et les territoires ont aussi reçu 15,5 M\$ pour les programmes et les services de justice familiale qui aident les parents à se

²² Ibid.

conformer à leurs obligations portant sur l'aide financière, les modalités de garde et le droit de visite. Afin d'éclairer et d'améliorer les services, le Ministère a continué de collaborer avec les provinces et les territoires pour créer de l'information et des données pancanadiennes en mettant en œuvre l'[Enquête sur les programmes d'exécution des ordonnances alimentaires](#) et l'[Enquête sur les tribunaux civils](#).

Les *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants* ont été modifiées en décembre 2011 de façon à mettre à jour les [Tables fédérales de pension alimentaire pour enfants](#) qui servent à déterminer le montant des pensions alimentaires pour enfants, afin de maintenir l'équité, l'uniformité et la prévisibilité.

Le Ministère a appuyé le gouvernement dans son intervention rapide pour fournir un moyen de dissoudre les mariages de non-résidents célébrés au Canada en développant le projet de loi C-32, [Loi modifiant la Loi sur le mariage civil](#).

Le Ministère a continué à se pencher sur la question des femmes autochtones disparues ou assassinées en créant un recueil des pratiques exemplaires, qui aidera le gouvernement à tenir son engagement d'améliorer les réponses du système d'application de la loi et du système de justice et à appuyer des initiatives contre la violence familiale. L'[évaluation](#) de la composante Justice de l'Initiative de lutte contre la violence familiale appuie le besoin continu de l'initiative, mais elle démontre aussi que des progrès ont été réalisés au niveau de l'amélioration de l'efficacité d'intervention du système de justice. La [recherche sur l'opinion publique](#) réalisée pour aider à évaluer l'[Initiative fédérale de lutte contre les mauvais traitements envers les aînés](#) a révélé que les Canadiens et Canadiennes commencent à mieux connaître la violence à l'égard des aînés, ce qui constitue un des buts de l'initiative. Le Ministère a aussi financé, à l'intention des services policiers, des procureurs de la Couronne et des fournisseurs de services de première ligne, des ateliers sur le mariage forcé et la violence dite commise « au nom de l'honneur », et il a appuyé une nouvelle publication de vulgarisation de l'information juridique intitulée [La maltraitance des enfants est inacceptable : Que puis-je faire?](#) La publication inclut de l'information sur le mariage forcé et la violence dite commise « au nom de l'honneur », ainsi que sur d'autres formes de maltraitance des enfants.

Accès à la justice

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats obtenus
Accès équitable au système de justice	Nombre de suspensions des instances en raison de l'absence d'avocat	Non disponibles	Il n'y a pas eu de sursis dans le cas des instances liées à la sécurité publique et à la lutte contre le terrorisme ou dans des affaires de poursuite au fédéral où il y avait un avocat désigné par le tribunal ²³ (aucun changement par rapport à 2010-2011).

²³ Examen des dossiers du ministère de la Justice et Sondage auprès des partenaires provinciaux et territoriaux

	Nombre d'instances où la cour a nommé un avocat		Le Ministère a conclu 62 ententes de financement pour la prestation des services d'avocats désignés par le tribunal ²⁴ (comparativement à 53 en 2010-2011). ²⁵
--	---	--	--

Sommaire du rendement

Pour appuyer l'accès équitable à la justice dans le cas d'instances criminelles graves, le Ministère a fourni 127,05 M\$²⁶ en financement de base dans le cadre de projets visant à aider les programmes provinciaux et territoriaux d'aide juridique en 2011-2012. Le financement est fourni en reconnaissance de l'intérêt partagé que le gouvernement fédéral porte à la viabilité du système d'aide juridique au Canada et qui vise à promouvoir l'accès à la justice. À titre de référence, en 2010-2011, les programmes provinciaux et territoriaux d'aide juridique ont approuvé 269 595 demandes d'aide juridique en matière pénale.²⁷

Le Ministère a conclu 62 ententes de financement portant sur la prestation des services d'avocats désignés par le tribunal dans les poursuites intentées par le gouvernement fédéral, dont 51 avec les provinces, les territoires ou leurs entités responsables de la prestation de services d'aide juridique, les 11 autres ententes étant conclues directement avec l'avocat de la défense en cause. Le total est en hausse comparativement à celui de l'exercice précédent au cours duquel 53 ententes ont été conclues pour les services d'avocats désignés par le tribunal. En outre, 14 personnes impliquées dans des instances liées à la sécurité publique et à la lutte contre le terrorisme ont bénéficié des services d'aide juridique, soit une de moins que l'année précédente.

Analyse de l'activité de programme

Le ministère de la Justice collabore avec des dirigeants fédéraux, provinciaux et territoriaux et des membres du Barreau pour déterminer les stratégies à suivre afin d'améliorer l'accès à la justice dans les affaires de droit civil, de droit familial et de droit pénal, s'attaquant à des obstacles tels que les honoraires d'avocats élevés, les tribunaux engorgés et le manque d'information fiable sur le système de justice.

En 2011-2012, le ministère de la Justice a fourni 1,03 M\$ à des organismes provinciaux non-gouvernementaux de [vulgarisation de l'information juridique](#) (VIJ) dans le cadre du Programme

²⁴ *Ibid.*

²⁵ L'écart au niveau des ententes de financement des services d'avocats désignés par les tribunaux en 2010-2011 indiqué dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2010-2011 (45) et celui qui est indiqué dans le présent rapport (53) est attribuable à la méthode de calcul du nombre d'ententes. L'année dernière, seules les ententes de financement conclues directement avec les provinces et les territoires ont été comptées, tandis que le chiffre de cette année inclut aussi des ententes conclues directement avec des avocats.

²⁶ Le montant total affecté à l'aide juridique inclut l'aide juridique en matière pénale, l'aide juridique pour l'immigration et les réfugiés, les avocats désignés par le tribunal dans les poursuites intentées par le gouvernement fédéral, le volet de l'aide juridique en matière de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme; et l'aide juridique en matière civile dans les territoires.

²⁷ Les données concernant les programmes d'aide juridique des provinces sont rendues publiques seulement à la fin de l'année civile, pour l'exercice précédent. Il s'ensuit que le nombre de demandes approuvées s'applique à l'exercice 2010-2011 et sert seulement à donner une idée de l'envergure des programmes provinciaux et territoriaux d'aide juridique. Il faut aussi noter que chaque demande peut porter sur des accusations multiples qui peuvent être traitées séparément (c.-à-d. par des avocats différents). Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ), *L'aide juridique au Canada : Statistiques sur les ressources et le nombre de cas*, 2010-2011.

juridique de partenariats et d'innovation. Le Ministère a aussi fourni 210 000 \$ en vertu d'ententes sur l'accès à la justice conclues pour appuyer les activités de VIJ dans les territoires.²⁸ Des programmes ministériels de subventions et contributions ont en outre fourni de l'aide financière à des projets et des initiatives portant sur la VIJ. Le site Web du Ministère contient aussi de l'information sur de grandes questions juridiques comme la [justice applicable aux Autochtones](#), la [violence à l'égard des aînés](#), la [violence faite aux enfants](#), les [enjeux des victimes](#) et l'information à l'intention des [familles](#) vivant une séparation ou un divorce.

Le Ministère a continué de travailler de concert avec les provinces et les territoires pour élaborer une [stratégie sur l'aide juridique](#) viable. Annoncée récemment par le gouvernement, la stratégie porte notamment sur l'aide juridique aux adultes et aux jeunes en matière criminelle, l'aide juridique pour l'immigration et les réfugiés, la sécurité publique et la lutte contre le terrorisme, ainsi que sur du financement pour le recours à des avocats de la défense désignés par le tribunal dans le cadre de poursuites fédérales.

En collaboration avec des organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux, le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de la composante formation du [Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles](#). Plus de 2,2 M\$ ont été affectés à des projets visant à garantir que ceux qui travaillent dans le système de justice possèdent les connaissances linguistiques nécessaires pour servir les Canadiens et Canadiennes en français ou en anglais.²⁹

Le Ministère a aussi continué de collaborer avec ses homologues provinciaux et territoriaux pour assurer la mise en œuvre complète d'un régime relatif aux contraventions au Canada. Une [évaluation](#) du [Fonds pour la Loi sur les contraventions](#) réalisée en 2011-2012 a donné des résultats positifs et souligné l'efficacité et les progrès réalisés en vue de l'atteinte des résultats.

Justice applicable aux Autochtones

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats obtenus
Augmentation de la participation des collectivités autochtones à l'administration de la justice	Nombre de collectivités participant à des projets dans le cadre de la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones	Non disponibles	275 programmes de la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones ont fourni des services à plus de 600 collectivités autochtones. ^{30 31}
	Nombre de collectivités entreprenant des activités de renforcement des capacités et de formation à l'appui de l'administration de la justice (données d'une année à l'autre)		19 projets ont atteint plus de 150 collectivités autochtones. ^{32 33}

²⁸ Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions et dossiers internes du Ministère

²⁹ Système de gestion de l'information sur les subventions et contributions et dossiers internes du Ministère

³⁰ Système de gestion de l'information sur les subventions et les contributions du ministère de la Justice

³¹ Le nombre de programmes de la SJA peut fluctuer au cours d'un exercice à la suite du rendement du programme ou de l'activité de programme.

³² Système de gestion de l'information sur les subventions et les contributions du ministère de la Justice

³³ À cause de la nature de la SJA, le nombre de programmes actifs peut fluctuer d'une administration à l'autre au cours d'un même exercice.

Sommaire du rendement

Dans le cadre de la Stratégie en matière de justice applicable aux Autochtones (SJA), le Ministère a appuyé 275 programmes de justice communautaire, qui ont fourni des services à plus de 600 collectivités autochtones.

La SJA a aussi appuyé 19 projets de renforcement de la capacité et de formation à l'appui de l'administration de la justice dans plus de 150 collectivités autochtones. La disponibilité de fonds de renforcement des capacités est déterminée chaque année après l'engagement de fonds dans les programmes de justice communautaire. Il s'ensuit que les niveaux des activités de renforcement des capacités et de participation aux programmes communautaires peuvent varier d'une année à l'autre et c'est pourquoi il est impossible de comparer les tendances.

Il convient de signaler que le Ministère a lancé un exercice d'examen interne afin de mettre à jour le nombre de programmes de justice communautaire subventionnés par la SJA. Auparavant, on comptait le nombre de programmes en utilisant le nombre d'ententes de contribution signées (109). À la suite de cet examen, le nombre de programmes reflète maintenant tous les nouveaux programmes créés après le renouvellement et l'expansion de la SJA en 2007, ainsi que les programmes individuels saisis dans les ententes-cadres afin d'inclure davantage de collectivités autochtones urbaines, rurales, du Nord, dans les réserves et hors réserve. Cette nouvelle méthode de calcul produit une image plus fidèle du rayonnement et de l'envergure des programmes actuels établis en vertu de la SJA. À cause de ces changements de méthodologie, il est impossible d'établir une comparaison tendancielle avec l'année de rapport précédente.

Analyse de l'activité de programme

Au cours de la période visée, le Ministère a continué de travailler avec ses homologues provinciaux et territoriaux sur des programmes et des initiatives de la SJA. En collaboration avec des partenaires provinciaux et territoriaux et les organismes de prestation de services aux Autochtones, le Ministère a terminé une stratégie de renouvellement du Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones, un sondage national auprès de la clientèle et un sondage auprès des dirigeants des tribunaux. En avril 2012, le Ministre a renouvelé la [SJA](#) pour 2012-2013. Le Ministère a de plus mis à jour récemment sur son site Web la carte des [endroits où sont offerts les services des conseillers parajudiciaires aux Autochtones au Canada](#) et celle de l'[emplacement au Canada des programmes de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones](#) afin d'aider les Canadiens et Canadiennes à trouver ces programmes et ces services.

Leçons retenues

Le succès que connaît la composante formation du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles découle en partie de l'intégration des besoins particuliers de formation linguistique définis par les intervenants de la justice dans des cours de formation personnalisés créés par des professionnels établis. Leur contribution a joué un rôle essentiel dans la définition du format et de la durée des cours, ainsi que des outils et du matériel. Ces efforts ont permis aux participants de maximiser leur expérience d'apprentissage en cherchant avant tout à améliorer leur connaissance de la terminologie juridique en français portant sur les aspects les plus pertinents pour eux en tant qu'intervenants du système de justice. Le Ministère a signalé que les

séances de formation ciblée ont permis aux participants d'acquérir les connaissances et la confiance dont ils avaient besoin pour utiliser le français dans leurs échanges professionnels avec le public, ce qui améliore l'accès à la justice. Comme prochaine étape, le Ministère préconisera l'utilisation de la formation en ligne pour aider les intervenants à maintenir leur compréhension de la terminologie juridique en français et à parfaire leurs techniques d'expression orale.

L'évaluation sommative de la [Stratégie fédérale d'aide aux victimes](#) terminée en 2010-2011 a conclu que la Stratégie « reste fortement nécessaire » et qu'elle est « hautement pertinente pour les priorités et les rôles et responsabilités du gouvernement du Canada ». En 2011-2012, le Ministère a réussi à obtenir le renouvellement de la Stratégie. Le Ministère distribue du financement du Fonds d'aide aux victimes partout au Canada afin d'aider les [centres d'appui aux enfants](#) et la prestation de services culturellement adaptés aux femmes autochtones victimes et aux familles de [femmes autochtones disparues ou assassinées](#).

L'évaluation de la SJA terminée en 2011-2012 a conclu que celle-ci aide à rendre les collectivités plus saines et plus sécuritaires en aidant à garantir que les contrevenants rendent compte de leurs actes et qu'elle permet aux collectivités Autochtones d'assumer de plus grandes responsabilités en matière d'administration des services de justice. L'évaluation a mis en évidence les liens entre les programmes de justice communautaire financés par la SJA et la baisse des taux de récidive et a signalé que ces liens sont aussi rentables dans le cas des contrevenants non violents, lorsque les circonstances le justifient.

Le Ministère a aussi terminé cette année une [évaluation du Programme d'aide juridique](#), qui a révélé que le Programme est harmonisé avec les engagements du gouvernement et appuie directement le résultat stratégique du Ministère que constitue un système de justice équitable, adapté et accessible, qui reflète les valeurs canadiennes.

Enfin, les évaluations terminées au cours de l'année écoulée ont dégagé des leçons qui s'appliquent de façon plus générale aux programmes et aux initiatives. Par exemple, il faut concentrer davantage d'attention sur la mise en œuvre de bons cadres de mesure du rendement axée sur les résultats et donc être en meilleure position pour démontrer des résultats. Le manque de clarté des rôles et des responsabilités des partenaires du programme peut aussi rendre les programmes moins efficaces dans l'ensemble. C'est pourquoi il faut clarifier les rôles et les responsabilités en premier lieu au moyen de solides structures de gouvernance et les revoir périodiquement. Dans la même veine, les évaluations de certains des programmes réalisés avec nos partenaires provinciaux et territoriaux dans les domaines à compétence partagée ont souligné l'importance d'établir de solides liens et de maintenir de solides moyens de communications afin d'assurer l'efficacité des résultats des programmes.

Activité de programme A2: Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Description de l'activité de programme

Cette activité de programme assure la sensibilisation aux besoins et aux préoccupations des victimes dans les domaines de ressort fédéral, constitue un recours indépendant pour les plaintes des victimes au sujet des dispositions de la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté](#)

sous condition qui s'appliquent aux victimes de délinquants sous surveillance fédérale et aide les victimes à se prévaloir des programmes et services fédéraux existants.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues**	Autorisations totales*	Dépenses réelles*
0,0	1,2	1,2
*Excluant les montants réputés appropriés à Services partagés Canada.		

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein [ETP])

Prévues**	Réelles	Écart
0	10	10

**L'initiative sur les victimes d'actes criminels a pris fin en 2010-2011; ainsi, elle n'apparaît pas dans le Budget principal des dépenses ainsi que dans les dépenses prévues au Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012. Le financement a été renouvelé dans le cadre de la Stratégie fédérale d'aide aux victimes du Budget supplémentaire des dépenses A 2011-2012.

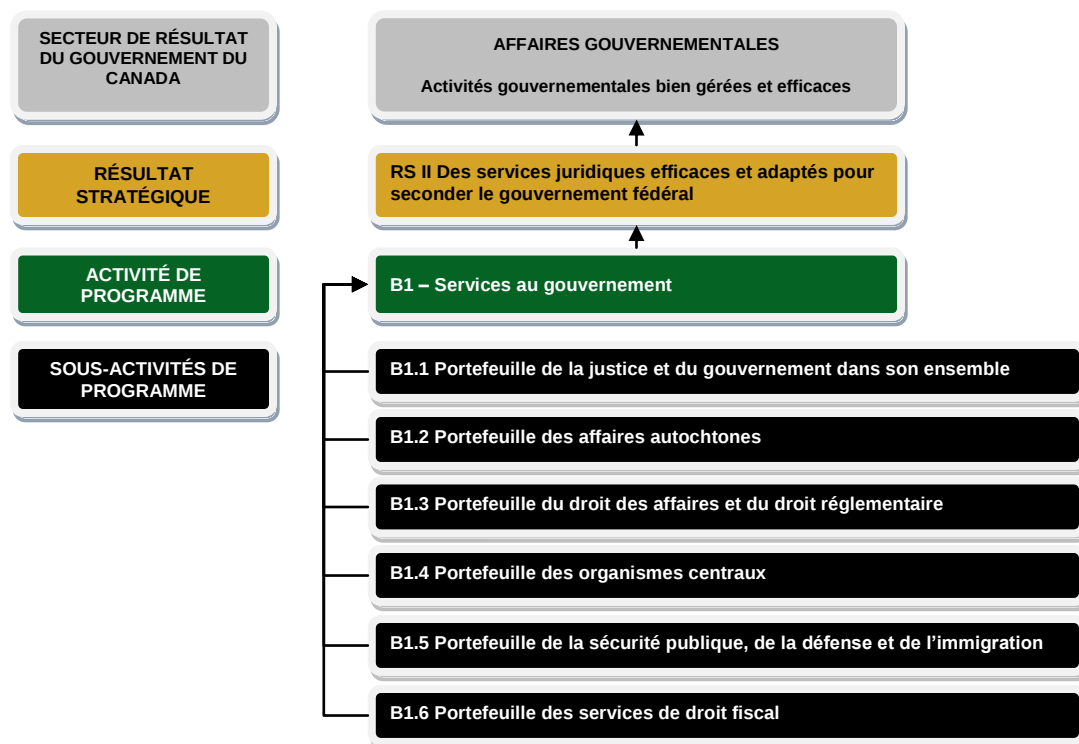
Le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels a été créé en 2007 en tant qu'activité de programme sans lien de dépendance avec le ministère de la Justice. L'ombudsman relève directement du ministre de la Justice, c'est pourquoi il n'est pas visé par le cadre de gouvernance du Ministère. Le Bureau reçoit du soutien concernant les services ministériels de la part du Ministère.

Le mandat de l'ombudsman fédéral, qui a trait exclusivement aux questions de responsabilité fédérale, est le suivant :

- promouvoir pour les victimes l'accès aux programmes et aux services existants;
- répondre aux plaintes provenant de victimes à l'égard du non-respect des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition* qui s'appliquent aux victimes d'actes criminels perpétrés par des délinquants relevant des autorités fédérales;
- faire connaître au personnel du système de justice pénale et aux responsables des orientations politiques les besoins et les préoccupations des victimes d'actes criminels, ainsi que les lois qui les défendent, et, notamment, de promouvoir les principes énoncés dans la *Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité* dans les domaines de compétence fédérale;
- cerner et d'examiner les nouveaux enjeux et les problèmes systémiques, y compris ceux - reliés aux programmes et services offerts ou administrés par le ministère de la Justice ou le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile - qui ont une incidence négative sur les victimes d'actes criminels;
- faciliter pour les victimes l'accès aux programmes et aux services fédéraux existants en leur fournissant de l'information et des services d'aiguillage.

Pour plus de renseignements sur le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, veuillez consulter leur [site Web](#).

Résultat stratégique II : Des services juridiques efficaces et adaptés pour seconder le gouvernement fédéral



En vertu de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le ministre de la Justice et procureur général du Canada offre des services juridiques au gouvernement fédéral ainsi qu'à ses ministères et organismes. En vertu de l'article 4 de la loi, le ministre est désigné juriconsulte du Conseil privé de Sa Majesté et veille au respect de la loi dans l'administration des affaires publiques. En outre, en application de l'article 4.1 de la loi, le ministre est chargé de la rédaction et de l'examen de tous les règlements gouvernementaux avant leur enregistrement afin de s'assurer de la conformité avec la *Loi sur les textes réglementaires*, de même que de tous les projets de loi avant leur dépôt au Parlement pour garantir que les projets de loi résiste à un *examen constitutionnel*. En vertu de l'article 5 de la *Loi sur le ministère de la Justice*, le procureur général est chargé de conseiller les administrateurs des divers ministères au sujet de toutes les questions de droit et de traiter tous les litiges où les ministères ou organismes fédéraux sont partis et qui portent sur des matières de compétence fédérale.

Le Ministère s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de cet objectif stratégique grâce à son activité de programme intitulée Services au gouvernement.

Activité de programme B1: Services au gouvernement

Description de l'activité de programme

À titre de fournisseur de services communs, le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de conseils juridiques, de services de contentieux et de services législatifs, de manière à faciliter

le travail des ministères et organismes qui cherchent à respecter leurs priorités en matière de politiques et de programmes et à atteindre les objectifs généraux du gouvernement. Par l'entremise de cette activité de programme, le Ministère fournit également des services juridiques au portefeuille de Justice et appui le ministre dans son rôle de conseiller juridique du conseil des ministres relativement à des enjeux complexes à l'échelle du gouvernement.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales*	Dépenses réelles*
203,8	472,0	441,6

*Excluant les montants réputés appropriés à Services partagés Canada.

Remarque : Les dépenses prévues excluent l'autorisation de crédit net qui permet au Ministère d'utiliser les recettes découlant de la prestation de services juridiques à d'autres ministères et organismes fédéraux. Les autorisations de crédit net de l'activité de programme services fournis au gouvernement ont totalisé 270,0 M\$ en 2011-2012.

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein [ETP])

Prévues	Réelles	Écart
3 549	3 439	110

Sommaire du rendement et analyse des activités de programme

En 2011-2012, le Ministère a continué de fournir un ensemble intégré de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative et réglementaire, afin d'aider le gouvernement à atteindre ses priorités en rédigeant des projets de loi et des règlements, en fournissant des conseils juridiques et en représentant les intérêts de l'État devant les tribunaux administratifs et judiciaires.

Sommaire du rendement

Services législatifs

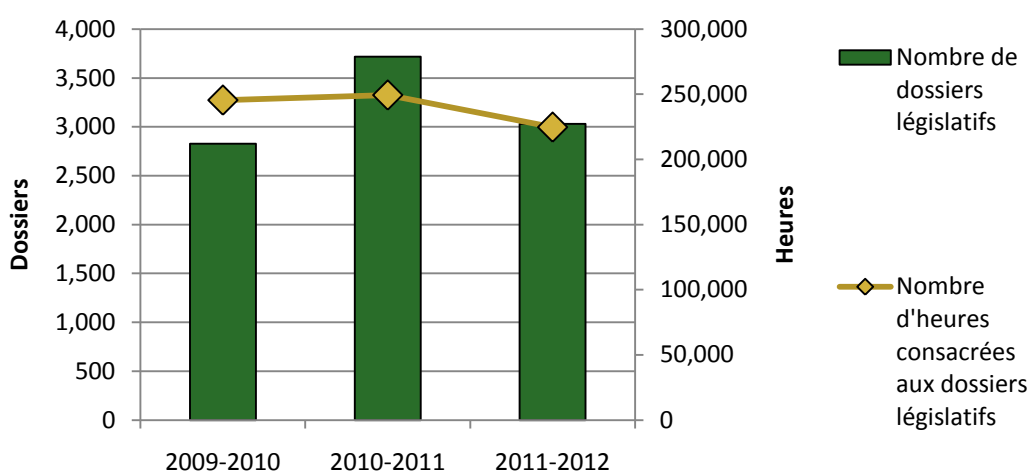
Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats obtenus
Exécution complète du programme législatif du gouvernement	Niveaux d'effort consacré aux dossiers législatifs	Ne s'appliquent pas ³⁴	224 731 heures consacrées à 3 032 dossiers
	Nombre de projets de loi déposés au Parlement		44 projets de loi du gouvernement présentés
	Nombre de règlements publiés dans la <i>Gazette du Canada</i>		147 règlements examinés en vue de la publication préalable dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> 88 règlements publiés dans la Partie I de la <i>Gazette du Canada</i> 573 règlements examinés en vue de l'approbation finale et de la publication dans la Partie II de la <i>Gazette du Canada</i> 481 règlements publiés dans la partie II de la

³⁴ Les cibles ne sont pas applicables du fait que le Ministère s'efforce de répondre intégralement au programme législatif du gouvernement.

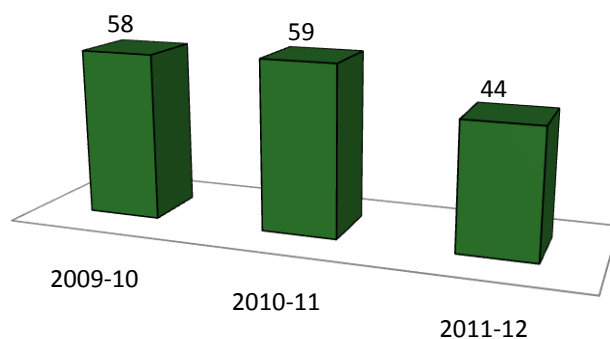
			<i>Gazette du Canada</i>
	Nombre de motions modifiant les projets de loi d'initiative parlementaire dont le Ministère était responsable		88 motions portant sur des amendements rédigés afin de modifier des projets de loi d'initiative parlementaire traitant de questions relevant de la compétence du ministre de la Justice

Les deux graphiques qui suivent illustrent le niveau d'activité législative pour l'année 2011-2012. Le recul de l'activité enregistré cette année s'explique par l'effet sur les travaux législatifs de l'élection générale de 2011 et de la consolidation de modifications sous forme de projets de loi détaillés qui ont modifié de nombreuses lois.

Niveaux d'activité législative



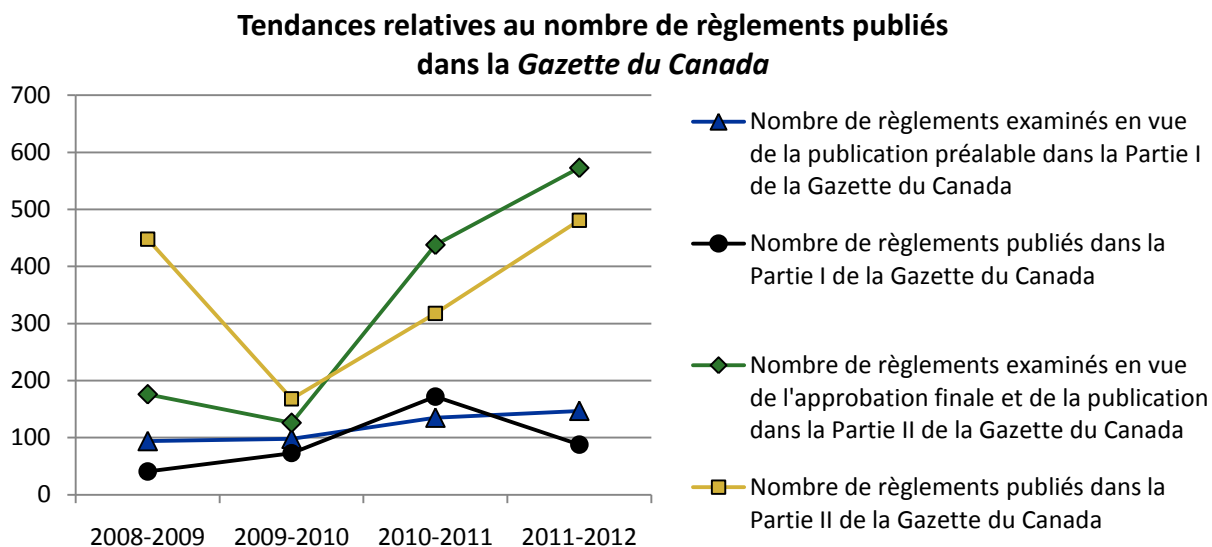
Nombre de projets de loi déposés devant la Chambre des communes



Les activités de rédaction législative et réglementaire ont néanmoins repris assez rapidement après la formation du Cabinet à la suite de l'élection du 2 mai 2011 et ont atteint leur point culminant au cours du dernier trimestre avec la mobilisation de ressources importantes affectées au projet de loi C-38, *Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable*, un projet de loi

d'exécution du budget. Certains projets de loi ont exigé une plus grande coordination (p. ex., projet de loi C-3, *Loi visant un soutien aux aînés vulnérables et le renforcement de l'économie canadienne*, le projet de loi C-10, *Loi sur la sécurité des rues et des communautés* et le projet de loi C-13, *Loi sur le soutien de la croissance de l'économie et de l'emploi au Canada*).

Comme l'indique le graphique qui suit, le nombre de règlements publiés dans la Partie I de la *Gazette du Canada* (publication préalable des règlements) est passé de 172 en 2010-2011 à 88 en 2011-2012. Par contre, le nombre de règlements publiés dans la Partie II (publication des règlements) est passé de 318 en 2010-2011 à 481 en 2011-2012.



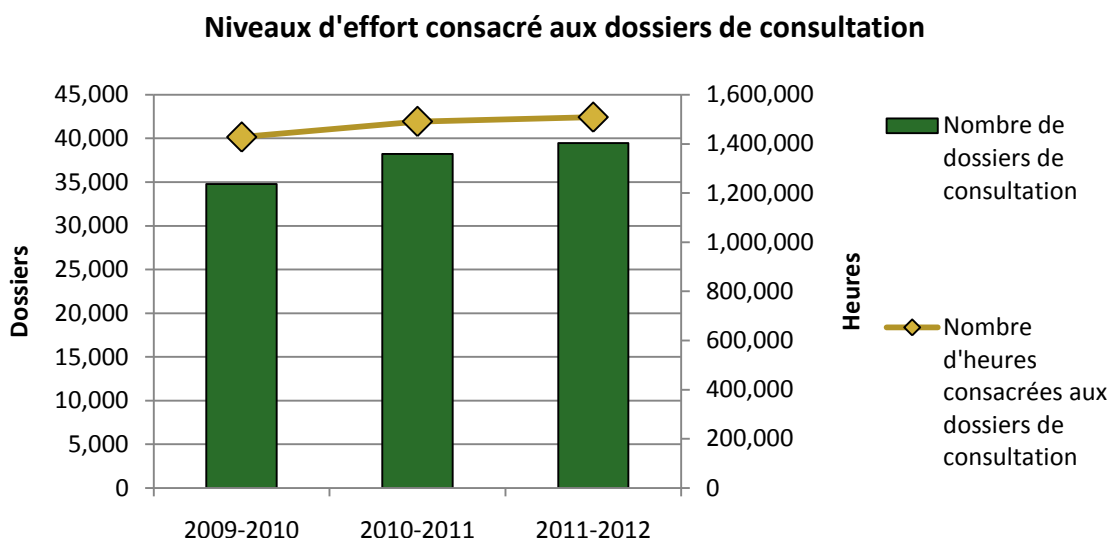
De multiples facteurs expliquent ces tendances. Il importe de signaler que dans une certaine mesure, le nombre de textes réglementaires publiés dans les Parties I et II de la *Gazette du Canada* est cyclique. Les augmentations du nombre de textes publiés au cours d'une année dans la Partie I de la *Gazette du Canada* peuvent entraîner une augmentation correspondante du nombre de textes réglementaires publiés l'année suivante dans la Partie II.

Services de consultation juridique

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats obtenus
Services de consultation juridique pour aider le gouvernement à atteindre ses priorités	Niveaux d'effort consacré à la prestation de services de consultation juridique aux organismes clients du gouvernement	Ne s'appliquent pas ³⁵	1 508 728 heures consacrées à 39 465 dossiers

³⁵ Les cibles ne s'appliquent pas du fait que le Ministère s'efforce de répondre aux demandes des clients en matière de services consultatifs juridiques à l'appui des opérations du gouvernement et de la prestation de programmes et de services pour les Canadiens.

La demande de services consultatifs a continué d'augmenter chez les clients en 2011-2012. Le niveau d'effort a grimpé de 1,2 % à la suite d'une augmentation de 3,2 % du nombre de dossiers.



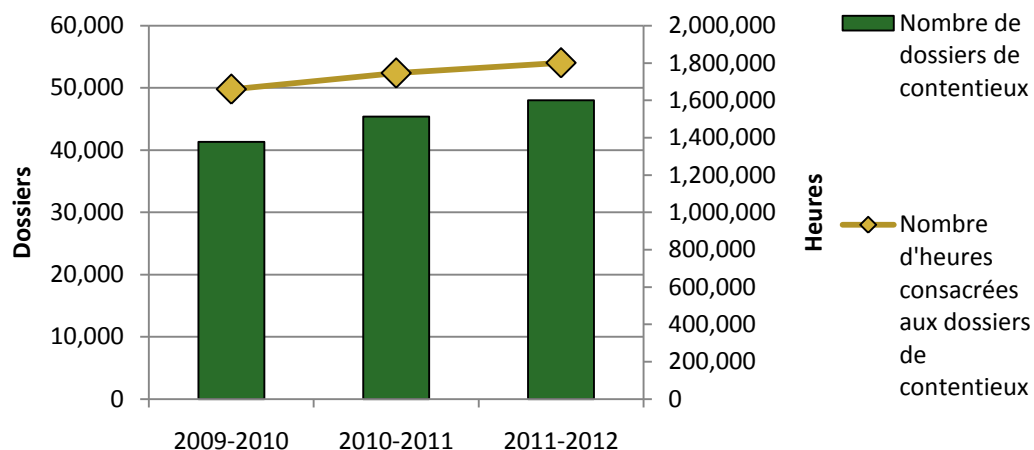
Services de contentieux

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats obtenus
Représentation des intérêts de la Couronne pour permettre au gouvernement de réaliser ses priorités	Niveaux d'effort consacré aux dossiers de contentieux	Ne s'appliquent pas ³⁶	1 800 410 heures consacrées à 47 991 dossiers.
	Tendances du niveau de risque établi pour le contentieux		Parmi les dossiers de contentieux comportant une évaluation des risques en 2011-2012 : • 58 % étaient des dossiers à faible risque; • 39 % étaient des dossiers à risque moyen; et • 3 % étaient des dossiers à risque élevé.
	Tendances en matière de règlement des différends par d'autres moyens que les procédures de contentieux		En 2011-2012, 23 % des dossiers ont été réglés par des moyens extrajudiciaires.
	Tendances des résultats obtenus par l'État dans les dossiers de contentieux – indicateurs de résultats finaux en justice		Sur toutes les procédures intentées par la Couronne (devant un tribunal judiciaire ou administratif) 91 % ont été admises et 30 % des procédures introduites contre la Couronne l'ont été aussi.

Comme l'indique le graphique suivant, la demande de services de contentieux a continué d'augmenter à un rythme plutôt stable au cours des cinq dernières années. Le nombre d'heures nécessaires pour offrir des services de contentieux aux ministères clients a augmenté de 3 % en 2011-2012, comparativement à une hausse de 5 % en 2010-2011.

³⁶ Les cibles ne s'appliquent pas du fait que le Ministère s'efforce de représenter la Couronne dans les procédures de contentieux devant les tribunaux et les autres instances quasijudiciaires.

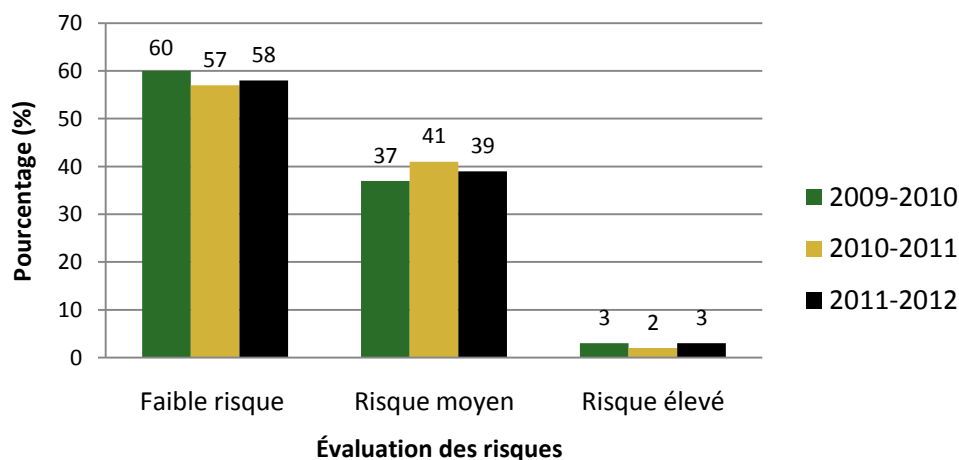
Niveaux d'effort consacré aux dossiers de contentieux



Il est à noter que le Ministère n'a pas un contrôle complet sur le nombre de dossiers de litiges du gouvernement. Pour l'année 2011-2012, 85 % des instances pour lesquelles des données sur la participation de la Couronne sont disponibles n'ont pas été initiées par la Couronne. Cela inclut les procédures intentées contre la Couronne (76 %) et celles auxquelles la Couronne participe à un autre³⁷ titre.

Le graphique suivant indique que les tendances sont demeurées relativement stables au cours des trois dernières années en ce qui concerne l'éventail des dossiers à risque faible, moyen et élevé dans le répertoire des dossiers de contentieux. Le pourcentage des dossiers à faible risque a continué de constituer la majeure partie du répertoire, à 58 %, tandis que celui des dossiers à risque moyen est demeuré stable à 39 % environ et celui des dossiers à risque élevé constitue toujours une très faible proportion à 3 %.

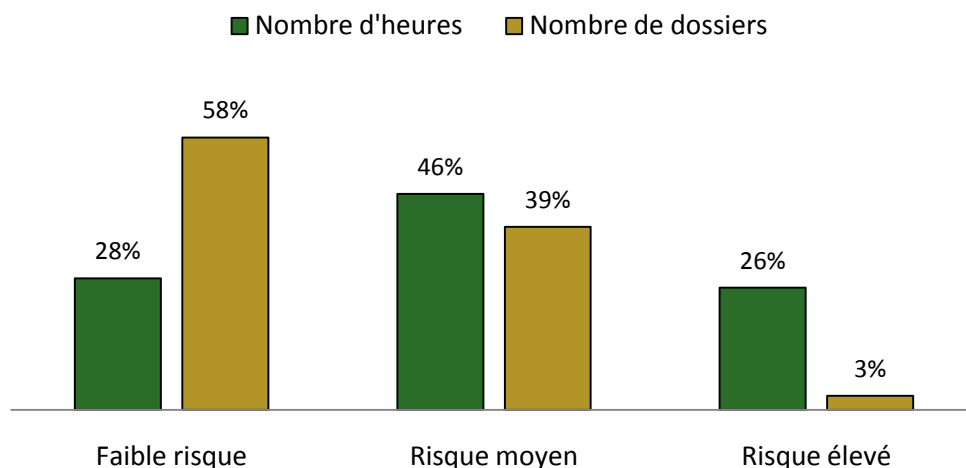
Tendances dans les niveaux de risques évalués dans le répertoire des litiges



³⁷ Autre inclut notamment : tierce partie, intervenant, expert ou autre témoin, observateur, entreplaiderie, intéressé, créancier, tiers-saisi ou créancier saisissant, ainsi que faillite ou procédures d'enquête.

Comme on peut le voir ci-dessous, même s'ils ne représentent que 3 % des dossiers de contentieux, les dossiers à risque élevé englobent toutefois 26 % du niveau d'effort requis pour les services de contentieux dans tout le Ministère. Par contre, les dossiers à faible risque ont nécessité à peu près le même niveau d'effort (28 %), mais ils constituent presque 58 % du répertoire des dossiers.³⁸ Le Ministère surveille de près le profil de risque des dossiers de contentieux afin d'attribuer les ressources de façon efficace. En continuant de collaborer avec les ministères clients pour déterminer et gérer les risques juridiques, le Ministère veille à ce que les services et les conseils juridiques soient de grande qualité et opportuns.

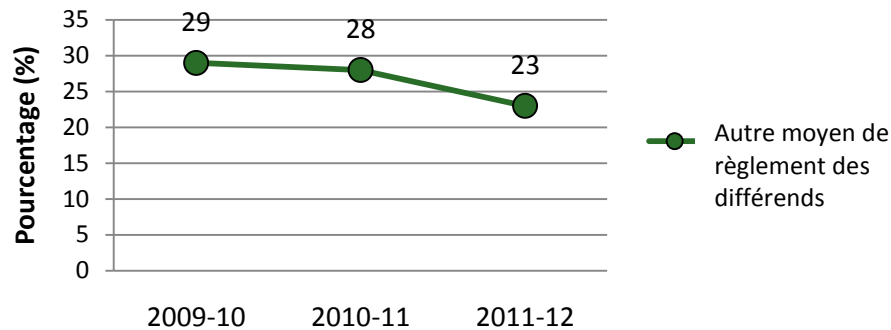
**Proportions en pourcentage du nombre de dossiers et du
niveau d'effort par niveau de risque**



Le pourcentage des différends réglés par des moyens extrajudiciaires est passé de 29 % en 2009-2010 à 23 % en 2011-2012. De nombreux facteurs, dont la plupart échappent au contrôle du Ministère, peuvent jouer sur ce pourcentage. Par exemple, on a recours à des moyens extrajudiciaires seulement si le client croit que le règlement proposé est approprié. Il importe aussi de ne pas oublier qu'il n'est pas dans l'intérêt du public que deux parties négocient ensemble pour régler un différend qui porte sur des enjeux intéressant toute la population canadienne (p. ex., différends portant sur le caractère constitutionnel de lois ou de programmes). Enfin, ces pourcentages sont calculés en fonction du nombre de dossiers à l'égard desquels on a consigné un type de règlement. Ils représentent donc un échantillon seulement de tous les dossiers.

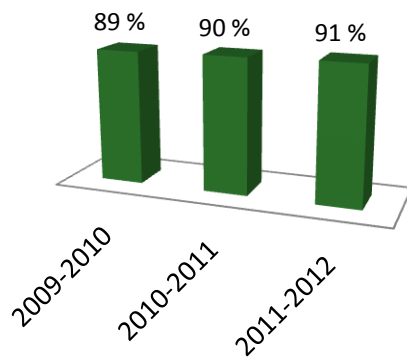
³⁸ Ces pourcentages sont basés sur le nombre total de dossiers et d'heures pour lesquelles on a évalué un niveau de risque.

Tendances en matière de règlement des différends par d'autres moyens que les procédures de contentieux

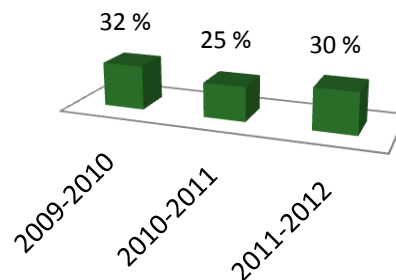


Comme l'indique le graphique qui suit, les tribunaux ont accepté 91 % des instances introduites par la Couronne en 2011-2012, pourcentage légèrement en hausse (1 %) depuis la période précédente de rapport. Le pourcentage des instances introduites contre la Couronne qui ont été admises au cours de l'exercice 2011-2012 est passé à 30 %, pourcentage qui correspond d'assez près à celui des années précédentes et représente une augmentation de 5 % par rapport à 2010-2011 (25 %) mais une baisse de 2 % par rapport à 2009-2010 (32 %).

Pourcentage des instances introduites par la Couronne qui ont été admises



Pourcentage des instances introduites contre la Couronne qui ont été admises



Enquête sur la satisfaction des clients du ministère de la Justice du Canada

Le Ministère a élaboré sa propre enquête sur la satisfaction des clients du ministère de la Justice, conçue pour mesurer la satisfaction des organismes clients et pour promouvoir l'amélioration continue des services juridiques que fournit le Ministère. L'enquête est cyclique, mais les organismes clients sont sondés aux trois ans. Pour le cycle II de l'enquête (2009-2012), les résultats finals sur la qualité globale des services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative et réglementaire ont été très positifs. Les cotes de qualité globale ont

dépassé la cible du Ministère (8,0 sur une échelle de 10 points)³⁹ pour les quatre types de services, ce qui montre que le Ministère offre des services juridiques axés sur les clients.

Enquête sur la satisfaction des clients du ministère de la Justice du Canada : cotes de qualité globale

Services de consultation juridique	Services de contentieux	Services de rédaction législative	Services de rédaction réglementaire
8,4/10	8,3/10	8,5/10	8,5/10

Remarque : Le tableau montre la cote moyenne de satisfaction chez les clients satisfaits de la qualité globale des services juridiques offerts par le Ministère pour chacun des quatre types de services juridiques visés par l'enquête. La « qualité globale » s'entend d'une évaluation générale des services par les utilisateurs et fait l'objet d'une question particulière dans l'enquête.

Le tableau suivant décrit les commentaires des clients au sujet du rendement du Ministère lorsqu'il s'agit de satisfaire aux normes de service convenues d'un commun accord qui sont établies dans les protocoles d'entente conclus avec les ministères clients.⁴⁰ Depuis le cycle I (2006-2009) de l'initiative, les résultats ont diminué légèrement dans le cas de 5 des 10 normes de service et sont demeurés stables dans le cas de 4 autres, tandis que le résultat lié à la norme de service propre aux services de rédaction réglementaire et législative s'est amélioré. Dans l'ensemble, les commentaires des clients démontrent que le Ministère a dépassé sa cible de 8,0/10 dans le cas de 4 normes de service, les notes variant de 8,1 à 9,3, et a manqué de peu sa cible dans le cas de 5 autres, les notes variant de 7,7 à 7,9.⁴¹ Les 2 notes les plus faibles, 7,3 et 7,7, indiquent qu'il faut chercher davantage à fournir périodiquement aux clients des commentaires sur l'état d'avancement des dossiers juridiques ou à trouver pour eux des possibilités de mise en œuvre d'orientations ou de programmes par des moyens administratifs plutôt que des moyens législatifs ou réglementaires.

Enquête sur la satisfaction des clients du ministère de la Justice du Canada: rendement par rapport aux normes de service pour la prestation des services juridiques

Normes de service	Cycle II Note	Cycle I Note
Nous fournissons des services juridiques dans l'une ou l'autre des langues officielles, conformément aux politiques applicables sur la langue de travail.	9,3 (0,0)	9,4 (0,0)
Nous vous traitons avec respect et courtoisie en tout temps.	9,1 (0,0)	9,2 (0,0)

³⁹ L'échelle à 10 points utilisée dans l'enquête sur la satisfaction des clients varie de 1,0 « tout à fait insatisfait » à 10,0 « complètement satisfait ».

⁴⁰ Il convient de signaler que ces conclusions reposent sur les résultats finals du cycle II (2009-2012) de l'enquête et reflètent les commentaires de 40 organismes clients sondés entre novembre 2009 et septembre 2011. Les résultats du cycle I (2006-2009) sont présentés à des fins de comparaison. Le rapport ministériel sur le cycle II de l'Enquête sur la satisfaction des clients est disponible en ligne à www.justice.gc.ca/fra/dept-min/pub/dpr-rr/2012/sur/.

⁴¹ À noter que comme il n'y a pas de points de repère extérieurs ou de norme internationale, le Ministère a fixé arbitrairement sa cible à 8,0 sur l'échelle de 10,0 et qu'il est entendu que la cible indiquée représente un objectif de dépassement qui montre que le Ministère est bel et bien déterminé à offrir des services juridiques de qualité pour répondre aux besoins de ses clients.

Nous vous tenons régulièrement informés de l'état des travaux concernant votre demande de service.	7,3 ($\pm 0,1$)	7,5 ($\pm 0,1$)
Nous donnons des conseils clairs et pratiques en vue de répondre aux questions de droit.	8,1 ($\pm 0,1$)	8,1 ($\pm 0,1$)
Dans le cadre de la prestation de services législatifs, nous élaborons des options de rédaction adaptées à vos objectifs en matière de politiques et de programmes, et nous proposons des solutions appropriées aux problèmes de droit et de rédaction qui sont soulevés.	8,3 ($\pm 0,1$)	8,1 ($\pm 0,1$)
Dans le cadre de la prestation de services de consultation juridique et de contentieux, nous vous impliquons dans l'élaboration de la stratégie et des positions à adopter.	7,8 ($\pm 0,1$)	7,8 ($\pm 0,1$)
Nous identifions des moyens de prévenir et de régler les différends d'ordre juridique aussitôt que possible.	7,9 ($\pm 0,1$)	8,1 ($\pm 0,1$)
Nous identifions des occasions pour mettre en œuvre des programmes et des politiques par des moyens administratifs plutôt que législatifs ou réglementaires.	7,7 ($\pm 0,2$)	7,7 ($\pm 0,2$)
Nous répondons aux demandes de services juridiques en temps opportun.	7,8 ($\pm 0,1$)	7,9 ($\pm 0,1$)
Nous négocions et respectons les échéances fixées d'un commun accord.	7,9 ($\pm 0,1$)	7,9 ($\pm 0,1$)

Remarque : Les notes représentent la cote moyenne basée sur les commentaires de tous les répondants et sur une échelle de 10 points dans le cas de chaque norme de service, étant donné que ces normes ont été définies pendant le cycle II. Le tableau n'illustre pas toutes les questions de l'enquête qui ont été explorées. Le chiffre entre parenthèses qui suit chaque cote moyenne représente la marge d'erreur calculée.⁴²

Analyse de l'activité de programme

Le résumé qui suit des activités des services de consultation juridique, de rédaction législative et réglementaire et de contentieux du Ministère en fonction des points saillants de la planification établis dans le Rapport sur les plans et les priorités est harmonisé avec les quatre secteurs de dépenses des [Affaires gouvernementales](#) présentés dans le [Rapport sur le rendement du Canada](#).

Affaires économiques

Le Ministère appuie l'élaboration de nouvelles initiatives sur la prestation aux Canadiens et Canadiennes de services en ligne portant sur des programmes clés. Dans le cadre du Programme de renouvellement de l'authentification électronique du gouvernement en direct, le ministère de la Justice a fourni des conseils sur la protection de la sécurité et de l'intégrité des transactions électroniques au moment où le gouvernement délaisse l'infrastructure à clé publique non viable en faveur de titres gouvernementaux ou de tiers. Le Ministère a aussi appuyé la préparation du

⁴² L'importance de la marge d'erreur dépend habituellement de l'étendue de la variabilité des opinions des répondants et de la taille générale du groupe de répondants. 2 éléments clés sont utilisés pour calculer les marges d'erreur des résultats d'une enquête. D'abord, il y a le **niveau de confiance** qui, en termes simples, représente la mesure dans laquelle, selon nous, les mêmes résultats seraient obtenus si l'enquête était réalisée de façon répétitive. Aux fins de l'Enquête sur la satisfaction des clients du ministère de la Justice, un niveau de confiance de 95 % a été adopté pour le calcul des résultats. Deuxièmement, et de façon plus importante, l'**intervalle de confiance** est la plage des résultats obtenue quand les mesures sont appliquées plus d'une fois. Tels que présentés dans le tableau, les intervalles de confiance dans le cas de l'enquête du ministère de la Justice varient de $\pm 0,0$ à $\pm 0,2$.

projet de loi C-38 qui inclut la Section 6 modifiant la *Loi sur le ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences* et autorisant l'administration et l'application électroniques du Régime de pensions du Canada, de la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* et de certains autres programmes. De plus, le Ministère a appuyé un projet pilote de l'Agence du revenu du Canada portant sur la possibilité de communiquer par ses sites Twitter et YouTube, ainsi que la prestation électronique de programmes de Ressources humaines et Développement des compétences Canada.

Le Ministère a fourni des conseils et du soutien relativement à l'efficacité du système de réglementation des grands projets d'exploitation des ressources naturelles. La Partie 3 du projet de loi C-38 visait à simplifier le processus des approbations environnementales fédérales. Le Ministère a aussi participé aux travaux du groupe de travail juridique pour le pipeline Northern Gateway, ainsi qu'à des consultations relatives au projet de pipeline.

Parmi les autres initiatives visant à renforcer l'économie, on compte l'*Initiative canadienne de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes* liée à l'imposition de sanctions administratives pécuniaires par le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) et l'examen parlementaire quinquennal de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* sont au nombre. Le Ministère a aussi défendu avec succès la validité constitutionnelle de l'application des dispositions de la *Loi sur Investissement Canada* et a rédigé le *Règlement modifiant le Règlement sur l'assurance-emploi*, qui accroît l'incitation à accepter tout travail disponible avant de demander des prestations d'assurance-emploi et à augmenter l'incitation à accepter du travail tout en touchant des prestations.

Le Ministère a collaboré avec des clients pour améliorer la réglementation financière, notamment en élaborant le cadre de réglementation des institutions financières sous réglementation fédérale, pour protéger à la fois le consommateur et la stabilité financière, de même que la compétence du Parlement sur les opérations bancaires.⁴³ L'examen quinquennal de la législation sur les institutions financières s'est terminé avec l'adoption du projet de loi S-5, qui comportait des modifications visant à renforcer la stabilité du système financier canadien et à peaufiner le cadre de protection du consommateur. Le Ministère a aussi appuyé les efforts déployés pour solidifier les régimes de pension privés.⁴⁴

Le Ministère a aussi produit le *Règlement relatif à l'abonnement par défaut*, qui interdit aux institutions financières de fournir des produits ou des services sans le consentement exprès du bénéficiaire, imposé des obligations relatives à la divulgation aux institutions fournissant ces services et établit une formule de calcul des remboursements lorsqu'un client annule un service. Le *Règlement relatif à l'accès aux fonds* a raccourci la période de retenue des chèques déposés et donné plus rapidement accès à la première tranche de 100 \$ des dépôts.

⁴³ Les projets de loi d'exécution du budget, C-3, C-13 et C-38, visent notamment à réglementer les institutions financières. Le projet de loi C-13 modifie la *Loi sur le Bureau de transition vers un régime canadien de réglementation des valeurs mobilières*.

⁴⁴ Le projet de loi C-25, *Loi sur les régimes de pension agréés collectifs*, vise à améliorer, pour les employés et les travailleurs autonomes, l'accès à des possibilités de placement peu coûteuses pour la retraite.

Le Ministère a fourni un éventail de services d'aide juridique au [Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones](#), qui vise avant tout à donner plus de valeur aux biens autochtones et à supprimer les obstacles au développement économique des terres autochtones, à améliorer les processus relatifs à l'ajout aux réserves, à coordonner les conseils juridiques et à aider Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) à négocier des règlements et des documents connexes afin de faciliter davantage le développement économique des Premières Nations. Le Ministère a aussi appuyé AADNC dans le cas des changements visant à rendre la [Loi sur la gestion des terres des Premières Nations](#) plus facile d'accès pour d'autres Premières Nations, et dans l'élaboration d'un projet de loi sur le droit de propriété des Premières Nations – initiative qui vise à améliorer les possibilités de développement et de financement à l'intérieur des réserves tout en maintenant la compétence des Premières Nations sur les règlements municipaux et la fiscalité des biens. Enfin, des juristes du ministère de la Justice ont formulé des conseils sur le [projet de loi C-27](#) et en ont assuré la rédaction; ce projet de loi vise à améliorer la responsabilité financière et la transparence à l'égard des questions financières des Premières Nations.

Le Ministère a aidé Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) à faire disparaître graduellement le monopole de la Commission canadienne du blé sur le blé et l'orge au Canada. L'appui juridique a inclus des services de rédaction législative, de consultation et de contentieux. Le ministre chargé d'AAC a présenté le projet de loi C-18, [Loi sur le libre choix des producteurs de grains en matière de commercialisation](#), qui a reçu la sanction royale en décembre 2011. Il en a découlé plusieurs contestations judiciaires, y compris un contrôle judiciaire devant la Cour fédérale, une poursuite portant sur la non-validité de la Loi et une demande d'injonction devant la Cour du Banc de la Reine du Manitoba, sans oublier trois recours collectifs en Saskatchewan, en Alberta et devant la Cour fédérale. Le Ministère a obtenu gain de cause au sujet du contrôle judiciaire devant la Cour d'appel fédérale. La demande d'injonction présentée devant la Cour du Banc de la Reine du Manitoba a été rejetée et les appelants ont interjeté appel de cette décision. Les recours collectifs en sont encore aux tout premiers stades.

Les juristes du Ministère ont participé à la préparation de la législation d'exécution du budget. Le Ministère a de plus collaboré avec des clients pour aider à stabiliser le marché de l'habitation au Canada.⁴⁵ Le ministère de la Justice a aussi fourni des services juridiques pour appuyer les composantes environnementales d'une foule d'autres dossiers économiques, y compris les suivants :

- le travail effectué par la Commission d'enquête sur le déclin des populations de saumon rouge du fleuve Fraser en Colombie-Britannique (Commission Cohen);
- l'évaluation et le nettoyage de sites contaminés (p. ex., mine Giant dans les Territoires du Nord-Ouest et Faro, au Yukon), ainsi que des services de consultation sur l'évaluation environnementale en cours dans le cas de projets en particulier et sur les processus réglementaires portant sur des grands projets d'exploitation des ressources naturelles dans les territoires du Nord du Canada;
- des dossiers de contentieux portant sur l'évaluation environnementale d'un grand projet d'aménagement hydroélectrique au centre du Labrador;

⁴⁵ Le projet de loi C-3 comportait l'adoption de la *Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle* et des modifications de la législation régissant la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

- des initiatives environnementales clés comme la limitation des émissions de gaz à effet de serre produits par les transports et l'industrie, le renforcement des pouvoirs d'application de la loi, le soutien apporté aux examens des lois, notamment de la *Loi sur les espèces en péril* et de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*.

Affaires sociales

Le ministère de la Justice a fourni des conseils pour appuyer un certain nombre d'initiatives portant sur la santé des Canadiens, la sécurité publique, l'environnement et des questions d'intérêt pour les Autochtones.

Des juristes du Ministère ont défendu le gouvernement contre des instances présentées par des tiers dans le contexte de recours collectifs portant sur l'usage du tabac. Le 29 juillet 2011, la Cour suprême du Canada a statué que le gouvernement était à l'abri de toute responsabilité civile en ce qui a trait à l'application de la politique sur le tabac depuis les années 1950 jusqu'à aujourd'hui. Il s'ensuit que des instances présentées par des tiers à l'endroit du gouvernement ont été rejetées en Colombie-Britannique et, plus tard, au Nouveau-Brunswick. De plus, le Ministère continue d'aider les clients à élaborer le régime d'application de la *Loi sur les agents pathogènes humains et les toxines*.

Des juristes du Ministère ont également représenté le gouvernement dans son appel de la décision rendue par la Cour supérieure de l'Ontario dans l'affaire *Bedford et al.*, à l'égard de laquelle la Cour a statué que les infractions liées à la prostitution prévues au *Code criminel* étaient non constitutionnelles. Le 26 mars 2012, la Cour d'appel de l'Ontario a statué que l'interdiction de communiquer en public aux fins de la prostitution est conforme à la Constitution. La Cour a toutefois déclaré que l'interdiction de tenir une maison de débauche n'est pas valide dans la mesure où elle interdit la tenue de telles maisons pour les fins de la prostitution. La Cour a aussi atténué l'interdiction de vivre des fruits de la prostitution de façon à ce qu'elle s'applique seulement aux « victimes d'exploitation ». Le gouvernement a demandé l'autorisation d'en appeler à la Cour suprême du Canada.

Dans le cadre d'un renvoi lancé par la province de la Colombie-Britannique, des juristes du Ministère ont représenté le gouvernement fédéral au sujet du caractère constitutionnel de l'interdiction de la polygamie prévue au *Code criminel*. Le 23 novembre 2011, la Cour suprême de la Colombie-Britannique a statué que l'interdiction est constitutionnelle, sauf dans la mesure où elle permet de poursuivre des enfants de moins de 18 ans qui deviennent polygames par mariage. Cette décision n'a pas suscité d'appel.

Des juristes du Ministère ont aussi représenté le gouvernement dans des instances soumises à la Commission d'enquête sur les femmes disparues établie par le gouvernement de la Colombie-Britannique en septembre 2010.⁴⁶ Des juristes spécialisés en contentieux du ministère de la Justice ont fourni leur appui en dévoilant des documents à la commission d'enquête, représenté des témoins de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) qui ont décidé d'être représentés par le Ministère et présenté des instances orales et écrites à la Commission. Des juristes spécialisés en

⁴⁶ Les instances devant la commission d'enquête ont pris fin en juillet 2012 et la commission doit produire son rapport au gouvernement de la Colombie-Britannique au plus tard le 31 octobre 2012.

services juridiques ont aussi aidé à appuyer des ministères clients (la GRC et Sécurité publique Canada).

Le Ministère a fourni un appui continu à la réforme des services correctionnels et du système de libération conditionnelle, y compris la Partie 3 du [projet de loi C-10](#), qui a modifié la [Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition](#) à plusieurs égards qui ont trait à la sécurité publique et aux droits des victimes, ainsi qu'à la réforme des règlements pris par les provinces en vertu de la [Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels](#).

La création de 8 nouveaux parcs nationaux et aires marines de conservation⁴⁷ a obligé le Ministère à fournir des conseils juridiques et des services législatifs. En février 2011, avec l'appui des services juridiques, le Musée canadien de l'immigration Quai 21 à Halifax, en Nouvelle-Écosse, est devenu une société d'État.

Le Ministère a appuyé AADNC dans le contexte de trois grandes initiatives et a aussi répondu aux besoins courants en matière de soutien consultatif juridique aux activités et de contentieux général des clients. Tout d'abord, le Ministère a continué d'appuyer l'application de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRRPI) et de gérer des enjeux, y compris des litiges découlant de l'expérience des enfants autochtones en dehors de la CRRPI. Deuxièmement, le Ministère aide AADNC à gérer et à mettre en œuvre le plan d'action du gouvernement relatif aux revendications particulières, l'initiative « La Justice, enfin », qui porte sur la négociation de revendications d'une manière équitable, transparente et opportune, et prévoit notamment le règlement d'un arriéré de revendications particulières. Le Ministère a rédigé les [Règles de procédure du Tribunal des revendications particulières](#) sous la direction des membres du tribunal. En troisième lieu, le Ministère a appuyé AADNC dans l'exécution de l'obligation légale de consultation en lui fournissant des conseils dans le contexte de l'élaboration des [Lignes directrices actualisées à l'intention des fonctionnaires fédéraux pour respecter l'obligation de consulter](#) et a présenté des séances d'éducation sur les aspects légaux de la consultation.

Affaires internationales

Au cours de la période visée par le rapport, les activités du Ministère sur le plan des affaires internationales ont consisté notamment à travailler avec d'autres pays pour appuyer les efforts de secours international, des dossiers criminels internationaux, la sécurité nationale, la cybersécurité et le commerce international. Le Ministère a reçu et traité au cours de l'année quelque 700 nouvelles demandes d'aide juridique mutuelle de partenaires étrangers et de services policiers canadiens ainsi que des procureurs.

Le ministère de la Justice a fourni des conseils juridiques pour appuyer les efforts du Canada dans le contexte du [Fond de reconstruction d'Haïti](#), qui est devenu un organe de financement essentiel de la reconstruction d'Haïti, réunissant 396 M\$ US. Ces fonds ont été affectés à

⁴⁷ Les parcs et les aires de conservation comprenaient la Réserve du parc national Thaidene Nene, la Réserve du parc national Naats'ihch'oh, la Réserve du parc national de l'île de Sable, la Réserve du parc national des monts Mealy, le parc national de Bathurst, le Parc urbain national de la Rouge, la Réserve du parc national dans la région du sud de la vallée de l'Okanagan-Lower Similkameen et la Réserve d'aire marine nationale de conservation du Détroit-de-Georgia-Sud.

17 projets de reconstruction qui ont permis notamment d'enlever 171 810 m³ de débris et de créer 3 339 emplois en 18 mois.

Afin de faire progresser la lutte internationale contre la criminalité, le ministère de la Justice a continué de collaborer avec des partenaires de traités dans le domaine de l'aide internationale en matière criminelle. Le Ministère a reçu et traité plus de 200 demandes d'extradition. Il a fourni du soutien direct au ministre de la Justice pour l'aider à prendre 92 décisions en matière d'extradition. Le Ministère a aussi fourni des services juridiques portant sur l'expulsion d'un individu au Rwanda pour incitation à l'assassinat, à la haine et au génocide et pour crimes contre l'humanité.

Le Ministère a renforcé la capacité du gouvernement de protéger l'information portant sur la défense nationale, la sécurité nationale et les relations internationales en améliorant les processus et les systèmes portant sur l'utilisation de cette information dans les cas de contentieux et a fourni des services de contentieux dans le cas de la défense de poursuites au civil lorsque l'information en question constituait un enjeu. Des juristes du Ministère ont aussi fourni des conseils juridiques et stratégiques dans le cadre de l'élaboration, de la négociation et de la rédaction de [Énoncé conjoint des principes de protection des renseignements personnels](#) établi par le Canada et les États-Unis et ont appuyé le travail effectué par le gouvernement sur la [vision commune de la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique](#).

Le ministère de la Justice a appuyé le commerce international avec [projets de loi C-23](#) et [C-24](#), qui prévoient l'application des accords de libre-échange conclus avec la Jordanie et la République du Panama. Le Ministère a de plus joué un rôle de premier plan dans la mise en œuvre au pays des obligations internationales du Canada découlant des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies en fournissant des conseils juridiques et en rédigeant des règlements concernant la Syrie, la Libye, la Corée du Nord, l'Iran et la Birmanie, et en fournissant du soutien relativement à la mise en œuvre de sanctions économiques imposées à certains de ces pays.

Affaires gouvernementales

Conformément aux priorités du gouvernement, les initiatives à l'appui des affaires gouvernementales ont porté principalement sur la préparation du budget fédéral et de la loi d'exécution afférente ainsi que sur la promotion d'initiatives fiscales.

Le 22 décembre 2011, la Cour suprême du Canada a rendu un avis consultatif quant au pouvoir du Parlement d'adopter des lois sur les valeurs mobilières. La Cour a conclu que le fédéral avait compétence pour adopter des parties de la *Loi canadienne sur les valeurs mobilières* proposée, mais que d'autres questions relevaient exclusivement de la compétence des provinces. Le Ministère continue de collaborer avec ses partenaires pour défendre les intérêts du gouvernement fédéral sur ces questions.

Le Ministère a fourni des services juridiques au sujet de la taxe de vente harmonisée et du cadre de répartition des recettes qui en découlent, ainsi que d'autres initiatives fiscales, y compris la mise en œuvre d'accords fiscaux avec les provinces et les territoires, de même qu'avec des administrations autochtones. Le Ministère a de plus collaboré avec des clients pour aider à cibler

des mesures visant à accroître la conformité, l'imputabilité et la transparence en ce qui a trait aux activités politiques d'organismes de bienfaisance enregistrés et d'association d'athlétisme amateur enregistrées.

Leçons retenues

En 2011, le Bureau du contrôleur général a terminé la [Vérification interne horizontale de la conformité à la Politique sur les services communs](#). La vérification horizontale devait déterminer si les organismes de services communs et le Secrétariat du Conseil du Trésor, à titre d'organisme central, s'acquittent des exigences de la Politique sur les services communs et évaluer dans quelle mesure ces exigences permettent aux ministères de fournir des services communs et d'appuyer les objectifs stratégiques, ou les empêchent de le faire.

La vérification horizontale comprenait un examen du ministère de la Justice en tant qu'un des 5 fournisseurs de services communs au gouvernement. La vérification a produit des recommandations dont une s'adressait au ministère de la Justice ainsi qu'à d'autres entités, qui stipule que les organismes de services communs devraient élaborer des pratiques pour mesurer la rentabilité et faire rapport de cette information aux principales parties prenantes. Pour y donner suite, le Ministère cherche à définir des mesures de rentabilité et des processus connexes visant la production de rapports aux clients et au Parlement. La rentabilité sera en outre incluse comme élément clé de la démarche d'évaluation des services juridiques incluse dans le plan d'évaluation quinquennal du Ministère, qui couvre toutes les dépenses de programme directes du ministère de la Justice.

Des vérifications internes réalisées spécifiquement sur les secteurs des services de consultation juridique et du droit fiscal ont démontré de manière continue l'existence de solides pratiques de gestion, dans l'ensemble, sur les plans des ressources humaines, de l'administration et de la gestion financière. Elles ont toutefois cerné des possibilités d'améliorer les cadres de gestion, y compris de renforcer les activités de planification, de formation et de communications.

En ce qui concerne la satisfaction des clients à l'égard des services juridiques du Ministère, [l'Enquête sur la satisfaction des clients \(Cycle II\) du ministère de la Justice \(2009-2012\)](#) révèle que le rendement du Ministère a dépassé son objectif (8,0 sur une échelle de 10 points) pour ce qui est de la qualité globale de chacun de ses quatre types de services juridiques (consultation juridique, contentieux, rédaction législative et rédaction réglementaire).

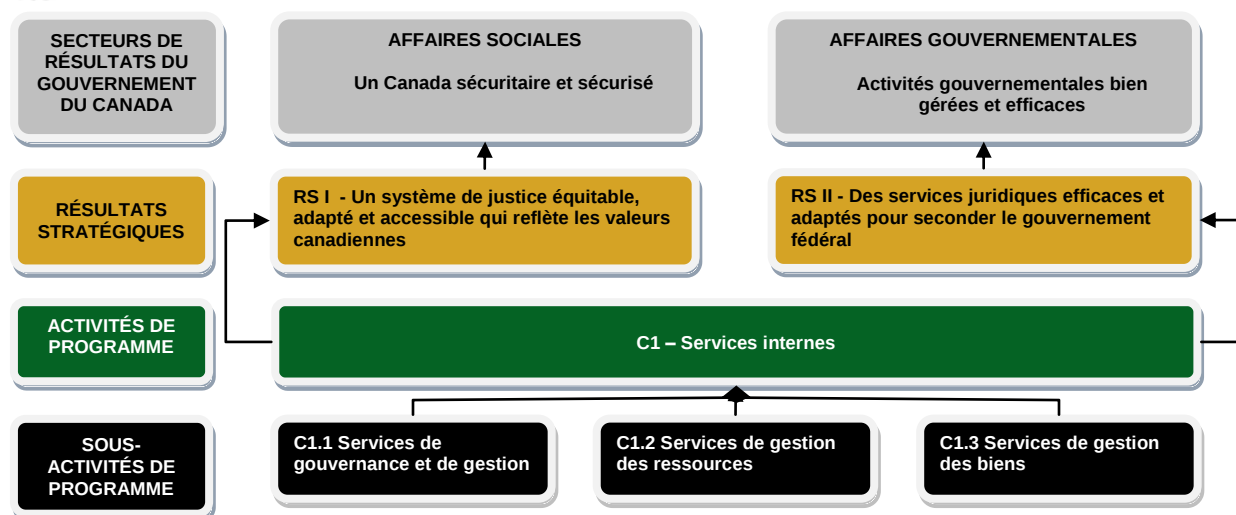
Il y a néanmoins des aspects qu'il est possible d'améliorer. Les résultats indiquent en particulier qu'il faut redoubler d'efforts pour fournir aux clients des commentaires ou des rapports d'étape réguliers sur l'état d'avancement des dossiers juridiques et trouver pour les clients des possibilités de mettre en œuvre des politiques et des programmes par des moyens administratifs plutôt que des moyens législatifs ou réglementaires. Les résultats de l'enquête indiquent en outre qu'il y aura d'autre travail à faire pour sensibiliser les clients aux normes de service.⁴⁸ Comme suivi, les cadres des services juridiques ministériels rencontrent les équipes de la haute direction

⁴⁸ Il convient de signaler que ces conclusions reposent sur les résultats finals du Cycle II (2009-2012) de l'enquête et reflètent les commentaires des 40 entités clientes sondées entre novembre 2009 et septembre 2011.

des ministères clients pour discuter des résultats de l'enquête et de leurs répercussions sur la prestation des services.



Activité de programme C1: Services internes



Description de l'activité de programme

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières pour 2011-2012 (en millions de dollars)

Dépenses prévues	Autorisations totales*	Dépenses réelles*
136,4	192,0	184,7

*Excluant les montants réputés appropriés à Services partagés Canada.

Remarque : Les dépenses prévues excluent l'autorisation de crédit net qui permet au Ministère d'utiliser les recettes découlant de la prestation de services juridiques et de services de soutien internes à d'autres ministères et organismes fédéraux. Les autorisations de crédit net associées à l'activité de programme des services internes ont totalisé 39,1 M\$ en 2011-2012. L'augmentation en 2011-2012 est liée principalement à une augmentation des crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor pour les indemnités de départ ponctuelles versées aux membres de l'Alliance de la fonction publique du Canada qui ont été gérées de façon centrale.

Ressources humaines pour 2011-2012 (équivalents temps plein [ETP])

Prévues	Réelles	Écart
1 340	1 226	114

Sommaire du rendement et analyse de l'activité de programme

En 2011-2012, le Ministère a continué de chercher des façons plus efficaces, efficaces et viables de se livrer à ses activités liées aux services internes en accordant une attention particulière à 4 secteurs prioritaires identifiés dans le Rapport sur les plans et les priorités soit; le renouvellement de la fonction publique, la gestion de la pratique du droit, l'investissement dans les systèmes et le développement durable – écologisation des activités du gouvernement.

Renouvellement de la fonction publique

Le Ministère est à finaliser un nouveau Plan triennal de gestion des ressources humaines qui décrit les priorités et les activités à l'appui de l'excellence globale de la gestion des ressources humaines. Le Ministère a retardé le lancement du plan afin d'intégrer le budget de 2012 à sa planification. Au cours de l'année, le Ministère a continué d'appuyer des initiatives visant à favoriser le renouvellement, le perfectionnement et la viabilité d'un effectif représentatif.

L'utilisation accrue de la technologie a aussi rationalisé et simplifié les processus et les services de gestion des ressources humaines. L'utilisation d'outils du Web 2.0 comme SharePoint pour gérer les activités de dotation, les descriptions de travail et l'information sur les postes en est un exemple. Le Ministère a en outre lancé, à travers le Système de gestion des ressources humaines, un nouveau module d'apprentissage qui offre aux employés des capacités de libre-service et vise à améliorer la gestion des activités d'apprentissage et la production de rapports à cet égard.

Pour appuyer le renouvellement de la fonction publique, le Ministère a créé des documents et des séances d'information afin de faire mieux connaître le [Code des valeurs et d'éthique de la fonction publique](#). Il a notamment produit des lignes directrices sur le traitement d'aspects particuliers du Code afin de gérer les violations éventuelles ou de simplifier le processus dans le cas d'activités d'envergure comme la Campagne de charité en milieu de travail du gouvernement du Canada. Il reste toutefois à terminer des scénarios et des fiches d'information qui serviront de documents d'éducation et de référence, et aussi à élaborer des normes de service basées sur les données recueillies au cours de l'année écoulée afin d'améliorer le processus global des déclarations de conflit d'intérêts. Même si de nombreuses séances de sensibilisation ont été présentées aux cadres et aux employés, il reste à créer une présentation normalisée sur les valeurs et l'éthique qui s'adressera aux cadres.

Un groupe de travail national a été chargé de surveiller la création du code de conduite ministériel en consultation avec des agents négociateurs. Le code ministériel devrait être mis en œuvre au cours de l'exercice 2012-2013.

Gestion de la pratique du droit

En 2011-2012, on a accordé une attention particulière à la gestion et à la transmission des connaissances, de même qu'à la préparation de la relève, afin d'atténuer la perte possible de

savoir collectif et d'autres lacunes sur le plan du savoir. Les activités ont inclus le lancement de Justipédia, dépôt central d'information juridique qui facilite l'échange des connaissances, simplifie les efforts de recherche, appuie la gestion de 38 groupes de pratique du droit et héberge le Répertoire d'experts du Ministère. Les employés du ministère de la Justice ont bien accueilli l'initiative Justipédia, de même que la communauté de la fonction publique fédérale, comme en témoignent le site Web du greffier du Conseil privé, sous la rubrique intitulée, *Plein feu sur le renouvellement*, et les deux distinctions⁴⁹ reçues de l'Association des professionnels de l'information du secteur public le 24 mai 2012.

Le ministère de la Justice a notamment réalisé des progrès importants dans l'élaboration d'un cadre d'assurance de la qualité pour la prestation de services juridiques et a mis au point des tableaux de bord administratifs contenant de l'information normalisée sur les cas aux fins de la planification et de la gestion des ressources afin de répondre à la demande de services juridiques. Le Ministère a aussi adopté *À notre avis*, un guide ministériel évolutif qui établit les pratiques exemplaires afin d'aider les juristes à fournir des conseils juridiques basés sur les valeurs et les principes clés du Ministère, comme le fait de s'exprimer d'une seule voix et d'assurer que les conseils tiennent compte des intérêts du gouvernement dans son ensemble.

Des éléments clés d'un projet de mesure du rendement pour les initiatives de règlement des différends ont été également mis au point, afin de répondre spécifiquement à la recommandation de la vérificatrice générale et de démontrer les avantages et les résultats qu'offre le règlement des différends. Le ministère de la Justice a en outre lancé un projet afin d'évaluer de nouvelles façons pour doter les professionnels de tous les secteurs du Ministère des outils nécessaires afin qu'ils puissent fournir des services de règlement des différends.

Investissements dans les systèmes

De nouveaux investissements dans les systèmes de gestion de l'information et de technologie de l'information visaient principalement à simplifier le processus de recouvrement des coûts en gestion financière et à assurer le recouvrement rapide des coûts des services juridiques facturables rendus aux ministères clients. Le projet de recouvrement des coûts comportait des améliorations visant à intégrer la fonctionnalité du système de gestion des dossiers judiciaires du Ministère afin d'assurer que la comptabilisation du temps afférent à la gestion des dossiers judiciaires, qui constitue la base des frais recouvrés des ministères clients pour services rendus, pourrait alimenter le système financier du Ministère d'une façon entièrement intégrée.

Le ministère de la Justice a aussi été un partenaire clé d'un projet pilote portant sur le nouveau produit de gestion de l'information d'entreprise du gouvernement (GCDOCS) avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor. La validation du principe des outils GCDOCS a obtenu le Prix de la collaboration et du partenariat pour la collectivité de la GI et de la TI de l'Association des professionnels de l'information du secteur public le 24 mai 2012.

Enfin, le Ministère a entrepris la planification préliminaire de son système d'approvisionnement jusqu'au paiement, un module de son système financier sur lequel reposeront les investissements

⁴⁹ Justipédia a reçu le Prix Cardillo-Bystram, qui honore les réalisations visant à améliorer les résultats de programme dans le domaine de la gestion de l'information, de même que le Prix du public.

futurs afin d’avoir davantage de contrôle et de précision à l’égard de la gestion des approvisionnements au ministère de la Justice.



Développement durable – Écologisation des activités gouvernementales

Le ministère de la Justice participe à la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) et contribue aux objectifs d’écologisation des activités gouvernementales par le biais de l’activité de programme des services internes. Le Ministère contribue aux objectifs ciblés suivants du thème IV (Réduire l’empreinte environnementale – En commençant par le gouvernement) de la SFDD :

- Objectif en matière d’équipement électronique et électrique excédentaire
- Objectif en matière de réduction des unités d’impression
- Objectif en matière de consommation de papier
- Objectif en matière d’achat écologiques
- Objectif en matière de réunions écologiques

Au cours de la première année de sa Stratégie triennale de développement durable, le ministère de la Justice a réussi à atteindre la plupart des objectifs de la stratégie :

- le Ministère a établi un plan de mise en œuvre afin de gérer la manipulation des équipements et des déchets électroniques, ainsi que des programmes de recyclage des piles dans la plupart des bureaux de la région de la capitale nationale (RCN) et des régions;
- la mise en œuvre de la phase II de sa stratégie de réduction des unités d’impression a permis au ministère de la Justice de réduire le ratio employés:imprimante en retirant de son inventaire 378 imprimantes dans la RCN;
- le Ministère a réduit de 13 % ses achats de papier, dépassant ainsi l’objectif fixé pour la première année. Le Conseil exécutif a dirigé les efforts déployés pour réduire la consommation de papier en tenant des réunions sans papier. Le secteur des Politiques a aussi contribué aux efforts du Ministère par son engagement à l’égard de l’économie de papier, initiative couronnée de succès qui vise à encourager le personnel à réduire sa consommation de papier;
- le Ministère a fait la promotion des pratiques exemplaires et des processus de gestion en matière d’achats écologiques et les a mis en œuvre; et
- le Ministère a produit un Guide des réunions et événements écologiques en se basant sur les commentaires de ses employés.

Les unités administratives des services juridiques ont en outre produit 18 listes de contrôle de facteurs du développement durable qui éclairent leurs conseils juridiques par rapport aux divers domaines du droit. Enfin, le Ministère a essayé d’accroître sa capacité de vidéoconférence afin de réduire les déplacements nécessaires.

Pour de plus amples détails sur les activités du Ministère en matière d'écologisation des opérations gouvernementales, veuillez consulter la liste des tableaux de renseignements supplémentaires dans la section III.

Leçons retenues

À cause du nombre élevé d'employés désireux de participer au Programme national de mentorat (PNM), il a été difficile de jumeler manuellement et rapidement les participants. C'est pourquoi le PNM a mis au point un système qui simplifiera, rationalisera et automatisera le jumelage des participants et a prévu de le lancer avant la fin de l'exercice 2012-2013. Avec l'avènement des médias sociaux et des outils du Web 2.0 au Ministère, il est toutefois devenu évident que les employés n'avaient pas toutes les connaissances nécessaires pour utiliser ces nouveaux outils de collaboration. C'est pourquoi le Ministère a étendu le PNM pour faciliter la participation des employés sans égard à leur maîtrise des médias sociaux.

En ce qui concerne le lancement du module de formation libre-service des ressources humaines, l'effet que ce module a eu sur d'autres processus administratifs en dehors du secteur des ressources humaines (p. ex., finances, administration) a constitué un des défis. Il a fallu effectuer de vastes consultations auprès de divers intervenants, modifier des processus normalisés et les mettre en oeuvre dans tout le Ministère. Les approbations de la formation et des dépenses, y compris les autorisations électroniques conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ont été intégrées au nouveau processus.

Au cours de la période visée par le rapport, le Ministère a aussi procédé à une vérification interne de ses activités contractuelles qui a abouti à une nouvelle stratégie de programme visant à renforcer l'orientation fonctionnelle associée aux procédures et aux politiques contractuelles, à accroître la sensibilisation et à offrir une formation à des groupes cibles participant à l'exercice de l'autorité contractante pour le compte du Ministère.

Enfin, le Ministère a réussi à atteindre ses objectifs pour la première année de sa Stratégie de développement durable, mais il poursuivra ses efforts afin de mieux faire connaître les principes du développement durable à tous les employés en mettant en oeuvre des outils de formation et en créant des équipes vertes.

Changements à la structure du gouvernement

Services partagés Canada

Le décret C.P. 2011-0881 (3 août 2011) a établi Services partagés Canada (SPC) à titre de ministère à compter du 4 août 2011. Les décrets C.P. 2011-0877 (3 août 2011) et C.P. 2011-1297 (15 novembre 2011) ont transféré le contrôle et la supervision de certaines parties de l'administration fédérale publique se rapportant aux services d'infrastructure des technologies de l'information. Comme les 42 autres ministères figurant dans ces décrets, le ministère de la Justice doit déclarer le montant des ressources transférées à SPC ainsi que les dépenses engagées en son nom.

Effets de la création de Services partagés Canada sur les ressources humaines et financières

Ressources financières 2011-2012 (en millions de dollars)		
	Dépenses prévues	Autorisations totales*
Virement net à SPC après les décrets en conseil **	772,2	9,9
Ressources humaines 2011-2012 (équivalents temps plein [ETP])		
	Prévues	Réelles
Réputées transférées à SPC	5 272	43
* Conformément à l'article 31.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> et aux décrets C.P. 2011-0881, C.P. 2011-0877 et C.P. 2011-1297, ce montant a été réputé affecté à SPC, ce qui a entraîné une réduction de l'affectation au ministère de la Justice. ** Les autorisations totales, présentées dans le tableau « Ressources financières 2011-2012 » (et d'autres tableaux pertinents) dans la section « Sommaire du rendement » représentent le montant net de tous les virements à SPC. Les dépenses réelles n'incluent pas les dépenses engagées pour le compte de SPC à la date du décret en conseil.		

Remarque : Les dépenses prévues correspondent au total des dépenses prévues tel que présenté dans le Rapport sur les plans et les priorités 2011- 2012. Les ressources humaines prévues (ETP) correspondent au total des ETP prévus tel que présenté dans le Rapport sur les plans et les priorités 2011-2012.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

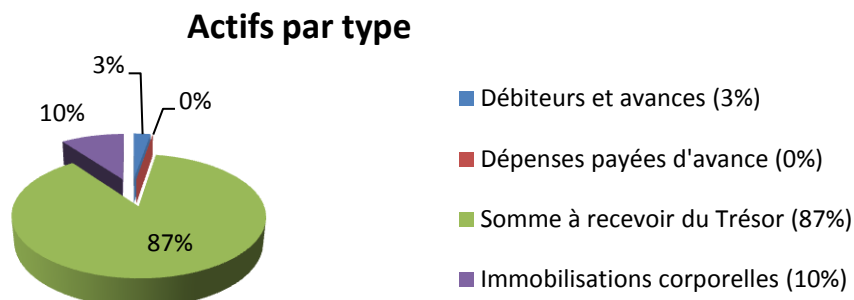
Principales données financières

État condensé de la situation financière (non vérifié) Au 31 mars 2012 (en milliers de dollars)			
	Variation %	2011-2012	2010-2011
Montant total net des passifs	5,4 %	602 341	571 634
Montant total net des actifs financiers	6,1 %	465 277	438 616
Montant net de la dette du Ministère	3,0 %	137 064	133 018
Montant total des actifs non financiers	17,4 %	51 654	43 986
Situation financière nette du Ministère	-4,1 %	(85 410)	(89 032)
État condensé des opérations et situation financière nette du Ministère (non vérifiés) Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 (en milliers de dollars)			
	Variation %	2011-2012	2010-2011
Montant total des dépenses	0 %	1 121 201	1 120 483
Montant total des revenus	6,3 %	355 897	334 918
Coût net des opérations avant le financement et les transferts du gouvernement	-3,2 %	772 751	798 354
Situation financière nette du Ministère	-4,1 %	(85 410)	(89 032)

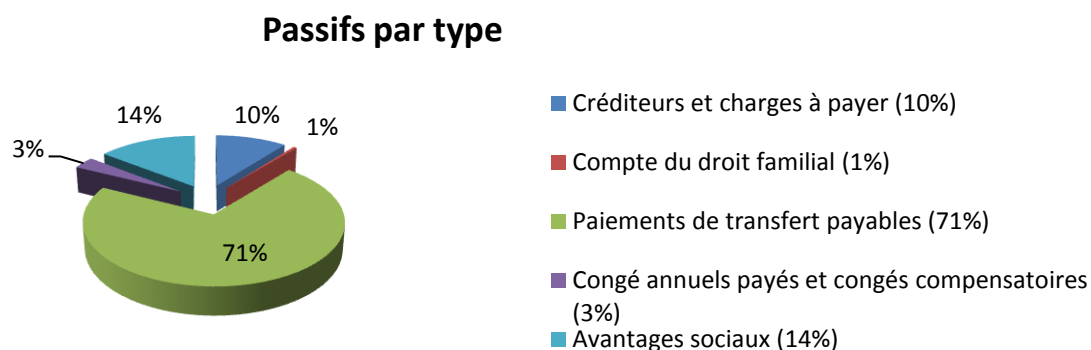
*En 2011-2012, le coût net des activités avant le financement et les transferts gouvernementaux inclut 7,5 M\$ réputés avoir été dépensés par Services partagés Canada. En 2010-2011, ce montant représentait 12,8 M\$.

Graphiques et diagrammes des principales données financières

L'actif total s'établissait à quelque 517 M\$ à la fin de 2011-2012, ce qui représente une augmentation de 7,1 % par rapport au total de l'exercice précédent. Le Trésor représente 87 % de l'actif total, soit environ 451 M\$. Les immobilisations corporelles représentaient environ 52 M\$ ou 10 % de l'actif total, alors que les comptes débiteurs et les avances représentaient environ 14 M\$ ou 3 % de l'actif total.

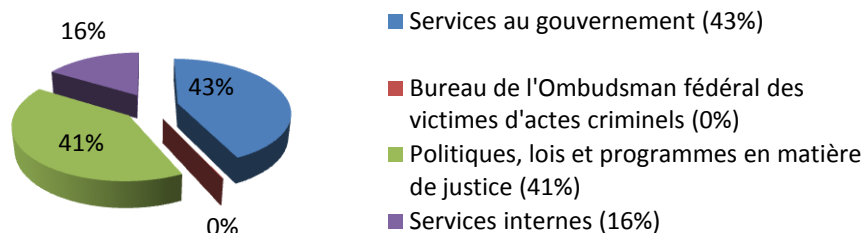


Le passif total s'établissait à 602 M\$ à la fin 2011-2012, une augmentation de 5,4 % comparativement au total de l'exercice précédent. Les paiements de transfert payables formaient la principale partie du passif, soit 430 M\$ ou 71 % du passif total, une diminution de 9,6 % par rapport à l'année précédente.



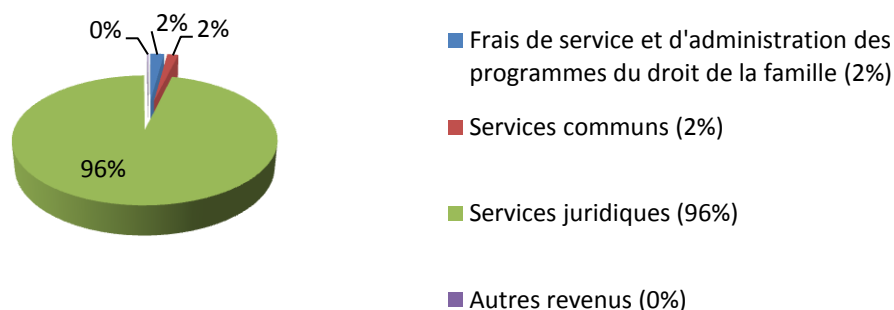
Les dépenses totales du Ministère ont atteint 1 121 M\$ en 2011-2012. Les « services au gouvernement » représentaient 482 M\$ ou 43 % des dépenses tandis que les politiques, lois et programmes en matière de justice représentaient 454 M\$ ou 41 % des dépenses totales. « Les services internes » représentaient 184 M\$ ou 16 % des fonds, et le Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels représentait 1,3 M\$ ou 0,1 % des dépenses totales du ministère de la Justice (qui correspondent au 0 % dans le diagramme ci-après, compte tenu de l'arrondissement.)

Dépenses par activité de programme



Les recettes totales du Ministère ont atteint 356 M\$ en 2011-2012 et provenaient surtout de la prestation de services de consultation juridique, de contentieux et de rédaction législative qui représentent 96 %. Les autres recettes tirées des frais de service et d'administration des programmes du droit de la famille représentaient 2 % et les recettes tirées des services communs, 2 % aussi. Le revenu net du Ministère a augmenté de 6,3 % comparativement à 2010-2011.

Revenus par type



États financiers

Les états financiers du ministère de la Justice sont disponibles à l'adresse suivante : http://www.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/rr-dpr/2011_2012/etatfin-finstat.html

Liste des tableaux de renseignements supplémentaires

La version électronique de tous les tableaux de renseignements supplémentaires qui figurent dans le Rapport ministériel sur le rendement de 2011-2012 est disponible dans le [site Web du ministère de la Justice](#).

- ▶ Détails sur les programmes de paiements de transfert
- ▶ Écologisation des opérations gouvernementales
- ▶ Initiatives horizontales

- ▶ Rapport sur les frais d'utilisation
- ▶ Réponse aux comités parlementaires et aux vérifications externes
- ▶ Sources des revenus disponibles et des revenus non disponibles
- ▶ Vérifications internes et évaluations

SECTION IV : AUTRES SUJETS D'INTÉRÊT

Coordonnées des personnes-ressources de l'organisation

Renseignements généraux :

Direction des communications

Téléphone : 613-957-4222

ATS : 613-992-4556

Télécopieur : 613-954-0811

Renseignements pour les médias :

Direction des communications

Téléphone : 613-957-4207

Télécopieur : 613-954-0811

Renseignements supplémentaires

Les renseignements suivants sont accessibles sur le site Web du ministère de la Justice:

- Le système de justice du Canada : <http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/just/>
- Les lois et règlements codifiés du Canada : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/index.html>
- L'organigramme du ministère de la Justice : <http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/chart.html>
- Les programmes et initiatives du ministère de la Justice : <http://canada.justice.gc.ca/fra/pi/index.html>
- Les publications clés : <http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/pub/index.asp>
- Les carrières au ministère de la Justice : <http://canada.justice.gc.ca/fra/min-dept/recru/index.html>